



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4438^e séance

Vendredi 14 décembre 2001, à 23 h 55
New York

<i>Président :</i>	M. Ouane	(Mali)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Ahmad
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Corr
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 13 décembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/1191)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 22 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 13 décembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/1191)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de Cuba, de l'Égypte, d'Israël, de la Malaisie et de la République islamique d'Iran des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Aboul Gheit (Égypte) et M. Jacob (Israël) prennent place à la table du Conseil ; M. Kumalo (Afrique du Sud), M. De Ruyt (Belgique), M. Fonseca (Brésil), M. Heinbecker (Canada), M. Rodriguez Parrilla (Cuba), M. Hasmy (Malaisie) et M. Nejad Hosseini (République islamique d'Iran) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 14 décembre 2001, qui sera publiée sous la cote S/2001/1205 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que, conformément à sa pratique antérieure, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance du Conseil de sécurité qui doit se tenir aujourd'hui, vendredi 14 décembre 2001, concernant la situation dans le

territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat conformément au règlement intérieur et à la pratique antérieure du Conseil en la matière.

Puisqu'il n'y a pas d'objection il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre datée du 14 décembre 2001 qui se lit comme suit:

« En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer au débat sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. »

En d'autres occasions, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes de l'ONU pour l'examen des questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique établie, je propose que le Conseil invite, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Fall (Sénégal) Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit aujourd'hui comme suite à la demande présentée dans une lettre datée du 13 décembre 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte

après de l'Organisation des Nations Unies, publiée document S/2001/1191.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2001/1199, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Égypte et la Tunisie.

Je donne la parole au représentant de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) :
Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Je vous remercie pour votre travail et je remercie la Représentante permanente de la Jamaïque, l'Ambassadrice Patricia Durrant, de la manière dont elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Gouvernement de M. Ariel Sharon a annoncé mercredi dernier qu'il rompait tout contact avec l'Autorité palestinienne et son dirigeant élu, le Président Yasser Arafat. Cette décision équivaut à un abandon du processus de négociation. Elle semble aussi être un prélude à l'abandon de tous les accords existants entre les deux parties. Le Gouvernement israélien a donc commencé à prendre des mesures officielles et publiques pour empêcher un règlement final et faire revenir le conflit entre les deux parties à l'époque d'avant les accords d'Oslo au lieu de résoudre le conflit et d'instaurer la paix dans la région.

Malgré le danger considérable que représentent ces mesures, qui risquent de déboucher sur un affrontement général et plonger toute la région dans la guerre, il est difficile de dire que ce soit une surprise totale. Il était clair que M. Sharon et son gouvernement allaient dans ce sens dès le premier jour de leur arrivée au pouvoir. M. Sharon a déclaré à plus d'une occasion qu'il ne voulait pas d'un règlement final et ne désirait qu'un accord de cessation des hostilités. En outre, M. Sharon a exprimé à plus d'une occasion son hostilité envers la Commission Mitchell et ses recommandations. En fait, pour éviter la mise en œuvre de ces recommandations, il a imaginé la condition des sept jours de calme – comme si c'était une période de calme qui pouvait conduire à la mise en œuvre des recommandations et non la mise en œuvre des recommandations par les deux parties qui pouvait conduire à une période de calme, à la cessation de la violence et à la reprise du processus de paix.

Une fois que M. Sharon a réussi à enterrer les recommandations Mitchell pour une période prolongée

et à entraver toute tentative de les relancer, il a fait une nouvelle déclaration : l'Autorité palestinienne devait d'abord combattre le terrorisme et y mettre un terme. Dans l'intervalle, Israël continuerait ses attaques contre l'Autorité et ses institutions, notamment son appareil de sécurité, entravant ainsi leur fonctionnement. Plus récemment, il a annoncé qu'il boycottait l'Autorité palestinienne.

Ce sont là les déclarations politiques de base du Gouvernement israélien et de son dirigeant, lesquelles trahissent la ferme volonté de son gouvernement de poursuivre l'affrontement et la violence et de rejeter toute tentative d'établir la paix.

Je regrette d'avoir à dire que certains essaient, délibérément ou non, de justifier ces positions, encourageant de la sorte le Gouvernement israélien à poursuivre des politiques destructrices et son agression à l'encontre de notre peuple.

Pour notre part, nous avons déclaré à maintes reprises notre attachement aux accords existants et notre pleine acceptation du rapport Mitchell et nous avons demandé la mise en œuvre rapide et intégrale des recommandations qui figurent dans ce rapport. En outre, nous avons toujours exprimé notre volonté de reprendre les négociations sur la base convenue dans le but d'aboutir à un règlement final et de rétablir la paix. C'était et c'est encore notre position. Le Gouvernement israélien doit cesser de les mettre en doute. Le Gouvernement israélien doit également comprendre que tout retour en arrière par rapport à la reconnaissance mutuelle et aux accords existants ne peut être réalisé dans un seul sens et ne fera que prolonger la douleur et la souffrance des deux peuples et de tous les peuples de la région – même si notre peuple demeure la principale victime.

S'agissant du terrorisme, la partie palestinienne a pris clairement position contre le terrorisme international et contre les groupes terroristes à dimension mondiale. La partie palestinienne s'est associée au consensus international qui s'est formé sur la question après la catastrophe du 11 septembre aux États-Unis. Conformément à cette position très claire – ainsi qu'avant ces événements – nous avons rejeté les attentats suicides à la bombe en Israël visant des civils israéliens. Nous les condamnons comme des actes terroristes et considérons qu'ils sont incompatibles avec les engagements palestiniens et qu'ils portent préjudice aux intérêts nationaux du peuple palestinien.

Cette position reste claire et ferme malgré tous les crimes et les actes de terrorisme d'État commis contre notre peuple par l'État d'Israël – pas seulement par les groupes ou organisations israéliennes. Je reviendrai plus tard sur cette question.

Malgré notre position claire, la capacité des Palestiniens de faire face et de mettre fin à ce phénomène est avant tout tributaire des capacités de notre appareil de sécurité, notamment de sa liberté de circulation. Et deuxièmement, et cela est peut-être plus important encore, elle dépend de la cessation des souffrances du peuple palestinien et du rétablissement de son espoir et de sa foi dans le fait que le processus de négociation pourra mener à la fin de l'occupation et au rétablissement de la paix.

Hélas, le Gouvernement israélien en place a systématiquement agi pour détruire ces deux exigences. Il s'est violemment attaqué à l'appareil de sécurité palestinienne, l'empêchant ainsi de fonctionner. Dans le même temps, il a continué d'imposer le siège et le blocage, provoquant ainsi la suffocation, la destruction et le massacre de notre peuple. Il a persisté à envoyer un message disant qu'il n'y avait pas d'espoir de règlement final ou d'établissement de la paix.

Je voudrais maintenant parler des actes de violence perpétrés sur les territoires palestiniens occupés, notamment Jérusalem-Est. Nous n'appuyons ni n'encourageons ces actes car nous essayons d'aboutir à une solution négociée pacifique. Nous affirmons en outre que ces actes sont contraires à nos engagements, y compris l'engagement d'un cessez-le-feu. Cependant, nous n'acceptons aucunement les tentatives visant à qualifier ces actes d'actes de terrorisme. Tout au long des années, la résistance à l'occupation étrangère est, et reste, un droit légitime conformément au droit international et au droit humanitaire international. Dans le cas de la Palestine, il n'y a pas de civils israéliens protégés dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem. Les colons israéliens y sont illégaux et violent la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et le Protocole additionnel I s'y rapportant. Ils sont venus coloniser les terres palestiniennes et nient, par conséquent, l'existence et les droits de notre peuple. J'ajouterai que la plupart de ces colons sont armés, ce qui fait d'eux des combattants illégaux ou des membres de milices. Au fil des années, ils ont terrorisé et attaqué les civils palestiniens. Le massacre perpétré par un

colon au Haram al-Ibrahimi à Hébron en est un exemple.

Je dis tout cela car certaines parties semblent vouloir conférer une certaine légitimité à la présence de ces colons. Ces colons israéliens demeureront illégaux jusqu'à leur départ lorsque l'occupation de notre territoire cessera.

Récemment, Israël, la puissance occupante a procédé à une violente escalade dans sa campagne militaire meurtrière contre notre population et contre l'Autorité palestinienne. Il a utilisé des F-16, des hélicoptères de combat, des chars et d'autres moyens de combat. Il a réoccupé une partie des zones sous contrôle palestinien; il a renforcé le blocage des villes palestiniennes et détruit de nombreuses institutions palestiniennes et symboles de l'Autorité, notamment des installations importantes telles que l'aéroport international de Gaza et la station de la Voix de la Palestine.

Toutes ces mesures ont bien sûr provoqué de nombreuses pertes en vies humaines et ont semé la peur et la terreur généralisées parmi les civils palestiniens. Aujourd'hui, les forces de l'occupation israéliennes ont tué huit Palestiniens au moins; hier, ils en ont tué six. Nous n'avons hélas pas entendu les mêmes groupes de personnes qui avaient pris la parole précédemment dans des circonstances différentes. Avant cette escalade, la campagne israélienne n'avait pas cessé depuis l'infâme visite qu'Ariel Sharon a effectuée au Haram al-Charif le 28 septembre 2000. Depuis lors, les forces d'occupation israéliennes ont tué plus de 800 Palestiniens outre les centaines qui ont péri dans diverses circonstances devenues du fait de l'occupation, notamment en raison de l'interdiction de laisser circuler les ambulances. Les forces israéliennes d'occupation ont également blessé près de 30 000 Palestiniens. Nombre d'entre eux sont handicapés à vie. Les forces israéliennes ont causé des souffrances indicibles à l'ensemble du peuple palestinien.

Les colons et les forces d'occupation ont commis des meurtres délibérés et Israël – la puissance occupante – a adopté une politique officielle d'exécutions extrajudiciaires. Israël a aussi causé de vastes destructions de biens privés et publics, y compris d'institutions économiques; il a déraciné des milliers d'arbres et rasé des terres agricoles. Toutes ces actions représentent de graves violations de la quatrième Convention de Genève. La puissance

occupante est aussi l'auteur d'autres graves violations de la Convention, y compris l'imposition de restrictions sévères à la circulation des personnes et des biens, et l'imposition du bouclage et de punitions collectives.

Nous voudrions faire ici référence à la Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, qui a été convoquée de nouveau le 5 décembre, et qui a adopté à l'unanimité une déclaration extrêmement importante dans laquelle elle demande à la puissance occupante, entre autres, de cesser immédiatement de commettre de graves infractions à la Convention, notamment l'un quelconque des actes mentionnés à l'article 147, et de s'abstenir de toute autre violation de la Convention.

Malheureusement, Israël a poursuivi et intensifié ces violations. Sur la base des dispositions claires de la quatrième Convention de Genève et de son premier Protocole additionnel, nous accusons le Gouvernement de M. Ariel Sharon, le Gouvernement de la puissance occupante, de crimes de guerre contre le peuple palestinien, en conformité avec la politique officielle de ce gouvernement. De plus, en application de l'article 29 de la Convention, nous le tenons responsable de tout autre crime de guerre commis par des membres de l'armée d'occupation et par des colons israéliens.

Les responsabilités des Hautes Parties contractantes à la Convention sont très claires. Elles sont définies à l'article premier et à l'article 148. Les responsabilités du Conseil de sécurité sont claires également.

Nous accusons, en outre, Israël, puissance occupante, de pratiquer le terrorisme d'État contre notre peuple. Il a entrepris le meurtre de civils, et la destruction de biens, dans le but d'instiller la peur et la terreur dans la population, et de la forcer à se soumettre à sa volonté politique.

La responsabilité de la communauté internationale est claire, comme le sont aussi les responsabilités du Conseil de sécurité, en particulier à la lumière de la campagne contre le terrorisme international. Les peuples de notre région, tout comme de nombreux peuples à travers le monde, attendent de voir comment la communauté internationale traite cette question grave et tragique.

En tout état de cause, l'occupation israélienne de notre terre et de notre peuple demeurent le problème principal et la cause de tous ces événements désastreux. La seule solution à la situation est de mettre fin à l'occupation, et la réalisation des droits de notre peuple, y compris la création d'un État indépendant, avec al Qods Al Charif pour capitale. Seules la réalisation des droits des Palestiniens et la coexistence entre les deux États de Palestine et d'Israël pourront apporter la sécurité, la stabilité et la paix pour les deux parties et pour la région.

À cet égard, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Président Bush pour ce qu'il a déclaré devant l'Assemblée générale, ainsi qu'au Secrétaire d'État Colin Powell pour la déclaration qu'il a faite le 19 novembre, au sujet du Moyen-Orient. Nous acceptons le contenu de cette déclaration, comme base sur laquelle nous pourrions progresser, tant pour la résolution de la situation actuelle sur le terrain que pour le règlement définitif entre les deux parties.

Nous exprimons également notre reconnaissance aux envoyés spéciaux de certaines des parties concernées, notamment des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne et du Secrétaire général de l'ONU et, bien sûr, à tous nos amis, notamment l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés, pour leur soutien de principe continu.

Le Conseil de sécurité s'est réuni aujourd'hui pour examiner la situation inquiétante qui règne dans les territoires palestiniens occupés, et pour tenter de prendre les mesures nécessaires à cet égard. Il ne fait aucun doute que cette initiative vient hélas extrêmement tard, en particulier à cause de l'incapacité du Conseil d'agir depuis l'adoption de la résolution 1322 (2000) du 7 octobre 2000, ne serait-ce que pour assurer le suivi de l'application de cette résolution. Personne ne peut nier que l'incapacité du Conseil d'agir à ce sujet a eu un grand impact sur sa crédibilité, et peut-être même affecté sa capacité d'agir dans d'autres domaines.

La question importante qui se pose ici – question qui est pertinente pour les relations internationales dans leur ensemble, et peut-être même pour le futur de l'Organisation – est de savoir si le Conseil est utilisé par certains seulement lorsque cela leur sied, ou bien s'il est représentatif, agit au nom de tous les membres de la communauté internationale, et est effectivement

responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Aujourd'hui, malheureusement, il semble que le Conseil de sécurité se verra une fois de plus empêché d'assumer ses responsabilités aux termes de la Charte à cause de la position négative d'un de ses membres permanents. Mais au moins une tentative sérieuse aura été faite par les membres pour examiner cette grave situation. Nous apprécions cette tentative.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements et notre gratitude à tous les membres du Conseil de sécurité qui ont exprimé leur soutien au projet de résolution, et nous voudrions aussi remercier nos frères arabes qui ont demandé la réunion de la présente séance et coparrainé le projet de résolution et l'ont soumis au Conseil – en particulier la Tunisie, le membre arabe du Conseil de sécurité, et l'Égypte, qui assure la présidence du Groupe arabe pour ce mois-ci.

Le Président : Je remercie l'Observateur de la Palestine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de l'Égypte, à qui je donne la parole.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Pour commencer, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué cette séance.

En tant que Président du Groupe arabe pour le mois en cours, je voudrais aborder les points suivants concernant la situation inquiétante qui règne dans les territoires palestiniens occupés.

Premièrement, la cause fondamentale de cette tension, des violences, des destructions et des provocations est l'occupation militaire israélienne. Comme l'a dit le 19 novembre le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, il faut mettre un terme à cette occupation. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent comprendre cette logique, et l'objectif que nous nous efforçons tous d'atteindre. Nous sommes convaincus que tous les membres du Conseil de sécurité savent cette vérité et en apprécient pleinement la portée.

Deuxièmement, le projet de résolution soumis au Conseil exige que les parties israélienne et palestinienne prennent les mesures nécessaires pour mettre un terme à la violence, aux provocations et aux destructions. Il les exhorte à appliquer les

recommandations du rapport Mitchell, auquel elles ont toutes deux donné leur accord.

La communauté internationale a déclaré – notamment par l'entremise des États-Unis – que le rapport montrait clairement la nécessité de revenir à des négociations politiques. Nous sommes conscients du fait qu'Israël a recours à divers prétextes pour éviter de reprendre le dialogue, ou pour éviter de revenir à la table des négociations. C'est pourquoi nous nous tournons vers le Conseil de sécurité pour qu'il réaffirme que l'application de ces recommandations, y compris un arrêt complet de l'implantation des colonies de peuplement israéliennes, représente la seule issue de la crise actuelle, et qu'elle ouvrirait la voie à des négociations réelles, sincères et sérieuses conduisant à un règlement juste et durable qui prenne en considération les intérêts des deux parties, et permette de résoudre tous les éléments du problème.

Cela aboutira premièrement à la création d'un État palestinien indépendant et viable, sur tous les territoires de Cisjordanie et de Gaza, dont la capitale serait Jérusalem-Est. Deuxièmement, cela assurera une sécurité égale pour les peuples palestinien et israélien. Troisièmement, cela garantira des relations de bon voisinage et de coopération constructive entre les deux États, palestinien et israélien, ouvrant par conséquent la voie à un nouveau Moyen-Orient.

Troisièmement, il est indéniable que le fait de cibler et de tuer des civils, tant israéliens que palestiniens, est déplorable et doit être condamné énergiquement. Dans le même temps, si nous souhaitons parvenir à un équilibre véritable, les assassinats politiques, les pilonnages aériens, la démolition d'installations et d'habitations, les blocus et étranglements économiques doivent être condamnés tout aussi énergiquement. Ces actions exacerbent la tension et les conflits, d'autant qu'elles entraînent des réactions de la part du peuple palestinien qui résiste aux forces d'occupation et qui rejette tous les efforts d'implantation visant à le spolier de ses territoires.

Quatrièmement, la mission qui incombe sans plus attendre à la communauté internationale et tout particulièrement au Conseil de sécurité qui, depuis le début de la crise, n'a pas pu vraiment dégager une position réelle et décisive face à cette détérioration, doit être d'aider les deux parties à maîtriser la situation et à mettre fin au cycle de la violence, des destructions et des provocations. Le projet de résolution à l'examen

est un message clair à cet égard et nous engageons tous les États Membres à l'appuyer ou, du moins, nous espérons qu'ils le feront.

Cinquièmement, les Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève ont établi, lors de leur réunion du 5 décembre dernier, une liste des responsabilités d'Israël envers les civils palestiniens sous occupation. Le document final établit les obligations dont les deux parties doivent s'acquitter pour assurer la protection du peuple soumis à l'occupation. Nous pensons que les recommandations de cette conférence importante et remarquable peuvent, une fois mises en œuvre, représenter une étape qualitative positive dans les efforts visant à protéger le peuple palestinien, à réduire la tension et la violence, jusqu'à ce que l'on parvienne au règlement définitif de la question palestinienne.

La destruction des installations de l'Autorité palestinienne ne saurait mettre fin à la crise ou réduire le degré de violence entre les deux parties, bien au contraire. Le fait que les Israéliens parlent de liquider les dirigeants palestiniens ou de couper tout contact avec eux trahit le désir de prolonger le conflit et d'en changer les données, voire de revenir totalement sur tous les accords conclus entre les deux parties en prélude à une nouvelle phase du conflit. C'est un jeu extrêmement risqué qui pourrait anéantir les espoirs de paix et de stabilité dans la région pour des années à venir.

À la lumière de tout cela, nous demandons une fois de plus aux membres du Conseil de comprendre les points qui, à notre avis, sont essentiels si cet organe veut être à la hauteur de ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales et contenir la situation explosive qui règne dans les territoires palestiniens occupés. Mais si le Conseil échoue dans cette mission, compte tenu de l'incapacité des autres parties de réaliser des progrès tangibles en vue d'amener le Gouvernement israélien à prendre des mesures susceptibles de déboucher sur un dialogue politique, nous craignons que la tension ne monte de façon incontrôlable et ne compromette gravement la stabilité de cette région vitale du monde.

M. Mejdoub (Tunisie) : Il est de la plus haute importance que le Conseil de sécurité se penche aujourd'hui, dans le cadre de ce débat public et ouvert, sur la situation dans les territoires palestiniens occupés. Ce n'est pas simplement une nouvelle séance du

Conseil sur la question. Plus que cela, il s'agit d'une séance qui se tient à un moment critique qui se caractérise par une grave détérioration de la situation sur le terrain dans les territoires occupés et dans les relations entre Palestiniens et Israéliens. En fait, nous sommes en présence d'une détérioration sans précédent depuis les accords d'Oslo. Au lieu d'un processus de paix entre les Palestiniens et les Israéliens, nous assistons aujourd'hui à un processus de guerre qui occasionne d'énormes dégâts et qui peut embraser la région.

Il est bon de rappeler aujourd'hui qu'au départ, et sur un fond d'occupation israélienne qui n'en finit pas de durer depuis plusieurs décennies, il y avait l'enclenchement par le Gouvernement de M. Ariel Sharon d'une politique systématique d'agression contre le peuple palestinien, de destruction de ses biens, d'encerclement, d'étouffement économique de ses villes et villages, de punition et de châtement collectif par un usage répété de la force excessive et soutenu par toutes les armes de l'arsenal israélien et un recours quotidien à la répression des civils palestiniens désarmés.

Le choix du Gouvernement israélien a perturbé tout ce qui a été accompli depuis 10 ans. Sa politique de remise en cause des engagements et obligations d'Israël en vertu des accords conclus avec les Palestiniens est une source de préoccupation et de conflit. Et il n'y a pas de doute que depuis son arrivée au pouvoir, M. Sharon a malheureusement tourné le dos aux efforts de paix et au processus qui en était le cadre et le véhicule convenu.

Le plus grave dans cette situation est le passage de M. Sharon à ce qui pourrait être désormais considéré comme étant l'Acte II de son entreprise destructrice : la politique méthodique d'acharnement et de destruction de tout ce qui symbolise les Palestiniens et l'Autorité palestinienne. La décision du Gouvernement israélien de couper tout contact avec le Président Arafat en est l'exemple significatif. Depuis que la notion du droit à l'État palestinien a été enfin – je dis bien enfin – consacrée par l'ensemble de la communauté internationale – je me réfère aux récentes déclarations du Président Bush et du Secrétaire d'État Colin Powell –, le Premier Ministre Sharon a désormais pris l'option de saper toute symbolique de cet État pour l'empêcher de renaître et d'exister. L'entreprise du Premier Ministre israélien vise en outre à saper la notion même de processus de paix.

À l'évidence, il y a urgence pour la communauté internationale, et en particulier pour le Conseil de sécurité, de prendre une action déterminée et résolue pour mettre un terme au plus tôt à la détérioration grave de la situation afin qu'en cette ultime conjoncture, on fasse l'économie d'une autre explosion qui, nous le savons tous, ne servirait ni la paix ni la sécurité pour aucune des parties concernées.

La situation est claire. Il y a une occupation israélienne, reconnue et qualifiée par les résolutions du Conseil de sécurité. Cette occupation, qui a poussé les sentiments de frustration des Palestiniens jusque dans leurs ultimes limites, doit prendre fin. La voie tout indiquée pour arrêter ces malheurs est celle d'un règlement négocié auquel devraient conduire des négociations entre les deux parties dans le cadre du processus de paix. C'est la seule voie pouvant mener à l'instauration de la paix. Les deux parties avaient fait en 2000 un bout de chemin vers cet objectif. Il faut qu'elles reprennent la voie des négociations.

La politique du Gouvernement israélien est malheureusement la négation-même de la paix : L'on ne peut pas agresser quotidiennement tout un peuple dans sa chair et dans ses droits légitimes et l'astreindre en même temps à ne pas revendiquer ce qui lui est dû. C'est là que réside le problème central de la question palestinienne. Il est grand temps que cela change et que le peuple palestinien puisse enfin exercer, à l'instar des autres peuples, son droit à la liberté et à la dignité dans le cadre de son État indépendant avec pour capitale Al Qods.

Cela fait une année que le Conseil de sécurité est saisi d'une demande pressante d'action afin de débloquer la situation et de favoriser une dynamique de retour aux négociations de paix, dynamique qu'à l'évidence les deux parties n'arrivent pas à générer par elles-mêmes. Un apport de la communauté internationale est nécessaire à cet effet, et c'est sur le Conseil de sécurité et les Nations Unies que les regards se portent aujourd'hui. Au cours des multiples exercices précédents, le Conseil n'avait pu jouer le rôle qui lui revient. Il est grand temps qu'il puisse le jouer pour le bien de la paix et de la stabilité dans la région. Le Conseil ne peut pas se permettre d'ignorer ce qui se passe en Palestine. Son action est d'appuyer les efforts menés par différents acteurs internationaux.

Pays modéré et épris de paix et de justice, soutenant le processus de paix depuis son démarrage à

Madrid, la Tunisie renouvelle aujourd'hui cet appel au Conseil pour qu'il agisse sans délais.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique dans des délais très brefs.

Maurice a appuyé la demande faite par le Groupe arabe pour que le Conseil de sécurité examine la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, parce que nous pensons que l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, a une responsabilité permanente en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit résolue sous tous ses aspects. La résolution 181 (II) de 1947 et les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, entre autres, ont jeté les fondements de son engagement continu dans la recherche d'un règlement pacifique au Moyen-Orient.

En vertu de la Charte, le Conseil de sécurité a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il ne peut se permettre de rester passif alors que la situation au Moyen-Orient continue de se dégrader. De fait, la situation actuelle a atteint la phase la plus dangereuse et la plus critique depuis la signature des Accords d'Oslo en 1993. Une paralysie prolongée du Conseil sur la question du Moyen-Orient est inacceptable et serait impardonnable. Le Conseil doit agir et il doit agir maintenant. Si les mesures qui s'imposent ne sont pas prises immédiatement, nous courons le risque de voir l'ensemble du Moyen-Orient engagé dans une guerre généralisée. Personne ne souhaite qu'on en arrive là.

Depuis la visite effectuée en septembre 2000 par M. Sharon sur les lieux saints du Haram al-Charif, qui a déclenché la seconde Intifada, les violences, le nombre des victimes et des pertes civiles sur le terrain ont atteint des niveaux sans précédent. Au cours de l'année dernière, nous avons assisté, suite aux impitoyables blocus économiques imposés par Israël, à l'occupation des bureaux palestiniens, dont la Maison d'Orient, par les forces israéliennes. Les meurtres extrajudiciaires d'activistes et de dirigeants politiques palestiniens, suivis d'incursions israéliennes fréquentes dans les zones sous contrôle intégral des Palestiniens n'ont fait qu'envenimer la situation déjà explosive au Moyen-Orient. De même, les attentats suicides des Palestiniens, dont des Israéliens ont été victimes, n'ont certes pas arrangé les choses, et Maurice condamne

fermement ces attentats. Encore une fois, nous appelons les deux parties à faire preuve de retenue.

Nous sommes arrivés maintenant à une phase particulièrement inquiétante et dangereuse de la crise au Moyen-Orient, avec l'annonce que le Gouvernement israélien a rompu tous liens avec les dirigeants palestiniens et, ce qui est pire encore, l'état de siège dans lequel se trouve quasiment réduit, dorénavant, le dirigeant palestinien. Nous rejetons absolument toute tentative d'écarter le Président Arafat, qui reste le seul interlocuteur palestinien viable et le seul partenaire dans la recherche de la paix. Nous avons été soulagés par la réaction rapide du reste du monde à la décision annoncée par le Gouvernement israélien. Ne nous y trompons pas : toute mesure visant à affaiblir le Président Arafat ne fera qu'engendrer davantage d'anarchie dans la région, ainsi qu'une résurgence et une légitimation éventuelle de groupes extrémistes militants, qui n'ont jamais fait que contribuer au déraillement et à l'enlisement du processus de paix.

Nous voyons beaucoup de sagesse dans la déclaration faite aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères de la Belgique, selon laquelle pour construire la paix Israël a besoin d'un partenaire qui ne peut être que l'Autorité palestinienne et son Président, Yasser Arafat. Nous saluons la décision des États-Unis de continuer à travailler avec les dirigeants palestiniens, et nous demandons à tous les parrains et à tous les facilitateurs du processus de paix de rester activement engagés dans le processus en vue de réduire les divergences entre les deux parties.

Cependant, nous devons reconnaître que malgré tous leurs efforts, les protagonistes sur le terrain n'ont pas réussi à mettre fin à l'escalade de la violence. La situation au Moyen-Orient est explosive et aucun des protagonistes ne semble être en mesure de calmer le jeu. Il revient donc à l'Organisation des Nations Unies de prendre la tête du mouvement et d'adopter une démarche dynamique afin d'endiguer la violence.

Maurice appuie le projet de résolution présenté par la Tunisie, sous l'égide du Groupe arabe, qui exige une cessation immédiate de toutes les violences, tout en appelant à la mise en oeuvre des recommandations du rapport Mitchell et à la reprise des négociations entre les deux parties. Il est d'autre part absolument indispensable qu'un mécanisme de contrôle soit mis en place qui aiderait les deux parties à appliquer les recommandations du rapport Mitchell et à aborder la

question de la sécurité de la population civile palestinienne. Nous nous souvenons tous que, depuis novembre dernier, le groupe des non-alignés du Conseil de sécurité a entrepris des efforts inlassables afin de pousser le Conseil à établir une force d'observation de l'Organisation des Nations Unies chargée d'assurer la protection du peuple palestinien. L'impasse et le chaos sur le terrain ne font que renforcer notre conviction que si le Conseil avait accepté de déployer une telle force d'observation, la situation ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Il est impératif que les dirigeants politiques reviennent sans nouveau retard et sans conditions préalables à la table des négociations et conçoivent des moyens permettant une mise en oeuvre sans conditions des recommandations du rapport Mitchell. Ce rapport, qui a été accepté par les deux parties, reste la seule option viable qui puisse servir de fondement à la reprise du processus de paix.

Maurice condamne sans équivoque tous les actes de terrorisme, de violence ainsi que les assassinats ciblés, qui ont fait un nombre incalculable de victimes parmi la population civile. Qui peut comprendre qu'alors que le Conseil de sécurité examine la question de la prévention des conflits armés et la protection des civils dans les conflits armés, ce même Conseil se trouve dans l'incapacité de prendre des mesures afin de protéger les civils palestiniens, qui sont déjà soumis à des injustices flagrantes par la puissance occupante? Il ne faut pas que le Conseil applique le principe de deux poids, deux mesures.

Cet après-midi, lorsque les membres du Conseil ont entendu l'exposé de l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi sur son engagement dans la recherche d'une solution au problème de la mise en place d'un Gouvernement provisoire à Kaboul, les acquis qu'il a obtenus ont été présentés comme un succès classique imputable à la direction des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, ce soir, se montreront capables de faire preuve des mêmes qualités de direction alors que nous examinons le problème du Moyen-Orient et la question de Palestine.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par l'escalade de la violence dans la région et la mort de tant de civils innocents, de part et d'autre, qui en est le résultat. Le fait que les terroristes ciblent

les civils, notamment, est abject. La violence ne conduira qu'à davantage de violence; elle ne sert que les intérêts de ceux qui, de part et d'autre, ne veulent pas la paix.

Les deux communautés ont assisté à trop de funérailles. Il est grand temps qu'Israël et l'Autorité palestinienne réfléchissent à quoi mèneraient de nouvelles violences et qu'ils agissent avec sagesse et avec retenue. La seule façon de progresser réside dans le fait de mettre un terme à la violence, et d'entamer un dialogue. Tenet et Mitchell indiquent la voie. Cela signifie une reprise du processus politique afin de conduire à un règlement juste, global et durable de ce différend si ancien basé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe « terre contre paix ».

Le Royaume-Uni est attaché à un règlement au Moyen-Orient qui prévoit la sécurité pour Israël à l'intérieur de frontières reconnues et qui permet l'avènement d'un État palestinien viable. Cela ne peut se faire que par le biais de négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne, avec à sa tête le Président Arafat. Il est le représentant élu du peuple palestinien et le dirigeant palestinien-clé avec lequel Israël peut négocier la paix au moment approprié. Il n'est de l'intérêt de personne de saper la position du Président Arafat ou d'affaiblir l'Autorité palestinienne.

L'Autorité palestinienne a des responsabilités. À titre de première étape, elle doit démanteler les réseaux terroristes Hamas et de la Jihad islamique. Nous appelons instamment l'Autorité palestinienne à sévir à l'encontre des terroristes qui utilisent les territoires palestiniens pour lancer des attaques. Ils doivent être arrêtés et traduits en justice. Nous nous félicitons de la décision du Président Arafat de prendre cette initiative. Ces engagements doivent devenir une réalité.

Israël a droit à la sécurité et est habilité à prendre des mesures pour se protéger des attaques terroristes, mais il devrait s'assurer que ses actions restent proportionnées et n'entraînent pas de pertes en vies civiles. Comme l'Union européenne l'a clairement indiqué au plus haut niveau cette semaine, Israël doit procéder au retrait de ses forces militaires et cesser les exécutions extrajudiciaires.

Nous demandons instamment à Israël et à l'Autorité palestinienne de s'éloigner au bord du précipice et d'agir conjointement afin de mettre un terme à la violence, ainsi que d'appliquer les

recommandations de la Commission Mitchell et de revenir à la table de négociations. Nous les exhortons aussi à coopérer avec l'envoyé des États-Unis, M. Zinni, afin d'y parvenir.

Le Royaume-Uni s'abstiendra sur le texte dont nous sommes saisis parce qu'il ne reflète pas les réalités sur le terrain; il ne précise pas une seule mesure à prendre immédiatement, essentielle à la reprise de négociations véritables; et il ne précise pas, comme l'Union européenne l'a fait, les responsabilités que doivent assumer les deux parties afin de mettre un terme à la violence qui menace les vies des civils au quotidien dans la région.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine est vivement préoccupée de la situation dans la région, qui a atteint un point critique à l'heure actuelle. Cette situation a connu une escalade alarmante depuis septembre 2000, et a conduit à des affrontements à grande échelle qui ont provoqué la mort de centaines de personnes de part et d'autre. Il est particulièrement inquiétant que les nouvelles flambées de violence sur les territoires palestiniens et à l'intérieur d'Israël fassent presque chaque jour davantage de victimes et enveniment la situation dans l'ensemble de la région. Nous avons été choqués par les actes de violence meurtrière récente, qui ont brisé les espoirs ténus de reprise des négociations de paix entre les deux parties.

La situation actuelle exige que des mesures pressantes soient prises. L'Ukraine lance aux parties au conflit un appel à prendre des mesures résolues et immédiates pour aboutir à un cessez-le-feu, pour arrêter l'effusion de sang, pour empêcher une nouvelle escalade de la violence et pour créer les conditions préalables à un retour à la table des négociations. En cette étape cruciale, les dirigeants tant israéliens que palestiniens doivent faire preuve de courage, de souplesse et de réalisme. Les deux parties doivent s'abstenir d'actes unilatéraux qui pourraient conduire à compliquer davantage la situation ou à préjuger de l'issue des pourparlers sur le statut final.

L'Ukraine rejette catégoriquement tout acte de terrorisme comme moyen d'atteindre des objectifs politiques, quel qu'en soit l'auteur et quelle qu'en soit la motivation. Nous appelons les dirigeants palestiniens à prendre des mesures urgentes et résolues pour assurer qu'un contrôle efficace sera exercé sur les éléments extrémistes, à mettre un terme à la pratique odieuse des

attentats-suicides et des attaques terroristes, ainsi qu'à réduire les incitations et les provocations à l'encontre des Israéliens.

Il ne peut y avoir d'excuse au recours excessif à la force à l'encontre des civils palestiniens, ni à la réoccupation des territoires se trouvant sous contrôle palestinien. Nous sommes fermement convaincus que la pratique des assassinats extrajudiciaires et des raids dévastateurs dans les territoires contrôlés par les Palestiniens doivent cesser.

Toutes les activités d'établissement de colonies de peuplement sur les territoires palestiniens, ainsi que les bouclages et les sanctions économiques contre les Palestiniens, doivent cesser.

Nous pensons que les recommandations de la Commission d'établissement des faits de Sharm-el-Cheikh et le plan de travail Tenet constituent une base solide pour tenter de régler la crise actuelle au Moyen-Orient. Une mise en oeuvre intégrale et immédiate par les parties des mesures qui y sont envisagées créerait une impulsion propre à faire cesser la violence, rétablir la confiance mutuelle et créer les conditions d'une reprise du processus de négociation israélo-palestinien. Pour arriver à une solution durable, ce processus devrait se fonder sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et le principe « terre contre paix » ainsi que d'autres principes énoncés à la Conférence de Madrid et dans les Accords d'Oslo.

La paix au Moyen-Orient ne pourra se faire que par des négociations visant la création d'un État palestinien viable et la garantie du droit d'Israël à vivre dans des frontières sûres et internationalement reconnues.

L'Ukraine salue les efforts des représentants des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne dans la région et du Coordonnateur spécial des Nations Unies ainsi que les récentes déclarations du Président américain George Bush et du Secrétaire d'État Colin Powell. Mais ces efforts n'ont hélas pas arrêté la violence.

L'Ukraine est en faveur d'un rôle plus actif du Conseil de sécurité, organe chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en vue de trouver des voies de règlement de l'actuel conflit israélo-palestinien. L'Ukraine est prête à continuer de fournir une

contribution concrète pour compléter les efforts diplomatiques internationaux en cours. Dans ce contexte, je voudrais dire que l'Ukraine a récemment proposé ses bons offices aux parties israélienne et palestinienne, en proposant d'accueillir sur son territoire, en temps opportun, une reprise de négociations.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre fervent espoir de voir, grâce aux efforts communs des deux parties, aidées par la communauté internationale, le conflit israélo-palestinien enfin réglé, pour que la paix soit rétablie dans la région du Moyen-Orient et que les peuples palestinien et israélien vivent côte à côte dans leurs pays respectifs, dans la paix, la prospérité et la dignité. L'Ukraine demeure pleinement déterminée à les aider à concrétiser cet objectif tant souhaité.

M. Negroponte (États-Unis) (parle en anglais) : Les États-Unis partagent la vive préoccupation de tous sur la situation en Israël, en Cisjordanie et à Gaza. Nous sommes peïnés par les énormes souffrances et les victimes civiles innombrables des deux parties, notamment les nombreux enfants innocents.

Lors de son discours du 19 novembre à Louisville, le Secrétaire d'État Powell a exposé une vision d'une région où les Israéliens et les Arabes vivraient ensemble dans la paix, la sécurité et la dignité, où deux États, Israël et la Palestine, existeraient côte à côte dans des frontières sûres et reconnues. Cette vision reste valable, et mon gouvernement s'engage à faire tout son possible pour la concrétiser.

Personne ne fait plus que nous pour mettre fin à la terreur, à la violence et aux souffrances qui affectent les peuples israélien et palestinien depuis trop longtemps. Nous sommes engagés avec les parties sur le terrain, et nous le resterons. Nous sommes engagés à aider les parties à mettre fin aux violences et à avancer vers la mise en oeuvre des recommandations de la Commission Mitchell. Nous encourageons les autres pays à appuyer les efforts diplomatiques déployés dans la région à cette fin. Nous devrions privilégier l'action avec les parties sur le terrain pour les aider à arrêter la terreur et la violence, et à établir un cessez-le-feu.

La question aujourd'hui est de savoir si le projet de résolution à l'examen ici, au Conseil de sécurité, peut contribuer réellement à améliorer la situation au Moyen-Orient. Malheureusement, le projet de résolution dont nous sommes saisis néglige de

considérer la dynamique en mouvement dans la région. Son but est plutôt d'isoler politiquement l'une des parties au conflit en essayant de soutenir, avec le poids du Conseil, l'autre partie.

L'une des insuffisances fondamentales de ce projet de résolution est qu'il ne mentionne nulle part les récents actes terroristes dirigés contre des Israéliens, ni ceux qui en sont responsables. La dynamique en mouvement entre Israéliens et Palestiniens est tout à fait claire : des organisations terroristes telles que le Hamas et le Jihad islamique palestinien cherchent délibérément – et brutalement – à saboter toute possibilité de conclure une paix négociée entre Palestiniens et Israéliens. Le Hamas, le Jihad islamique et d'autres terroristes ne veulent tout simplement pas d'une paix négociée.

En tant que chef de l'Autorité palestinienne, le Président Arafat doit adopter maintenant une attitude stratégique contre le terrorisme. Il ne peut y avoir de coexistence avec des organisations terroristes ni d'acceptation de leurs activités. L'Autorité palestinienne, en recourant à tous les moyens nécessaires et sans aucun nouveau retard, doit arrêter ceux qui planifient et exécutent des attentats terroristes, et détruire les structures officielles et informelles qui perpétuent le terrorisme.

Pour sa part, Israël doit prêter toute l'attention voulue aux répercussions de ses actions. Aucune partie ne doit perdre de vue la nécessité de faire de nouveaux progrès en vue d'une cessation durable de la violence et d'une reprise du dialogue. Les deux parties doivent considérer les conséquences de leurs actions et prendre des décisions qui facilitent de tels progrès. Il y aura un avenir, proche et plus lointain, et les deux parties doivent trouver le moyen d'aller de l'avant ensemble.

Nous pensons que le Conseil de sécurité ne doit pas prendre une mesure qui détournera les parties des efforts requis pour améliorer une situation déjà extrêmement tendue. C'est avec regret que les États-Unis ont décidé de faire usage de leur veto pour bloquer ce projet de résolution.

Melle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Les récents événements dans les territoires palestiniens occupés et en Israël et les pertes de vies

innocentes ont montré que la situation est plus tragique qu'on aurait pu l'imaginer. La situation a maintenant pris des proportions désespérées et constitue clairement une menace à la stabilité de la région ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. Ces événements se déroulent dans un monde qui a été transformé par les événements du 11 septembre, et qui est caractérisé par une vigueur renouvelée de la communauté internationale dans sa recherche de la paix mondiale.

Ma délégation est donc découragée de voir qu'en ce qui concerne le Moyen-Orient, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de prendre des mesures officielles depuis septembre 2000. À ce moment-là, dans sa résolution 1322 (2000), le Conseil avait notamment exigé que les violences cessent immédiatement et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour faire en sorte que le cycle de la violence prenne fin. Le Conseil s'était également engagé à appuyer pleinement le Secrétaire général dans son rôle de facilitateur du processus de paix. Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts constants qu'il déploie en vue d'instaurer la paix dans la région par le biais de ses bons offices.

Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre gratitude aux pays et organisations qui ont cherché à jouer un rôle de médiateur. Toutefois, étant donné que la situation continue de se détériorer, il est crucial que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités, telles qu'énoncées dans la Charte. Nous devons continuer d'encourager les parties, qui sont au bord du gouffre, à s'éloigner du chaos total et à revenir à la table des négociations. Ma délégation est fermement convaincue que le Conseil de sécurité a la responsabilité – en fait, le devoir – de rester saisi de cette question, et que la communauté internationale n'en attend pas moins du Conseil, étant donné que son mandat consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Les dispositions de l'accord de Charm el-Cheikh et les recommandations du rapport Mitchell demeurent les meilleures bases pour faire avancer le processus de paix. À cet égard, les parties devraient immédiatement prendre des mesures afin de mettre en oeuvre leurs engagements sur la base des accords précédents. Nous appuyons aussi l'appel visant à mettre en place un mécanisme de contrôle, qui servirait les intérêts des parties dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations du rapport Mitchell, et qui

contribuerait à améliorer la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Nous continuons d'appuyer l'envoi d'une force d'observation dans les territoires palestiniens. Nous estimons toujours que le déploiement d'une telle force permettrait de prévenir d'autres actes de violence et contribuerait au rétablissement de la confiance entre les parties.

La Jamaïque réaffirme son appui sans réserve aux efforts déployés en vue de parvenir à un règlement juste et durable, dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et sur la base du principe « terres contre paix ». Les actes du Conseil de sécurité montreront clairement que nous sommes déterminés à faire avancer le processus de paix. Le projet de résolution qui nous a été soumis par l'Égypte et la Tunisie, exige notamment que cessent immédiatement tous les actes de violence, de provocation et de destruction, et qu'on en revienne aux positions et aux arrangements d'avant septembre 2000. Il condamne également tous les actes de terreur, en particulier ceux dirigés contre des civils, et condamne tous les actes tels qu'exécutions extrajudiciaires, recours excessif à la force et destruction de biens à vaste échelle.

Dans ce contexte, la Jamaïque appuie pleinement le projet de résolution publié sous la cote S/2001/1199, et elle votera en faveur de son adoption.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Il est tard et je serai donc bref. Sur la question du Moyen-Orient, il est de toute évidence très difficile de parvenir à un consensus ou d'obtenir l'unanimité au sein du Conseil de sécurité. Cependant, nous estimons qu'il y a un consensus total sur un élément : la situation au Moyen-Orient est dangereuse et le devient de plus en plus. Personne ne peut nier ce fait simple et incontestable. Lorsque des menaces aussi graves à la paix et à la sécurité internationales se présentent, une seule – je répète, une seule – organisation s'est vu confier la responsabilité principale d'y faire face. Aucun autre organe n'assume cette responsabilité constitutionnelle. Par conséquent, nous les membres du Conseil de sécurité devons assumer cette responsabilité qui nous incombe. Lorsque nous ne le faisons pas, nous voyons souvent la situation s'aggraver. C'est ce que nous avons pu constater au Moyen-Orient.

Au cours des derniers mois, Singapour a été profondément perturbé par les pertes de vies inutiles

causées par l'escalade de la violence. Il est vraiment épouvantable de se lever chaque matin et de voir d'autres images de civils innocents qui sont pris pour cible et tués. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel il est inacceptable de s'attaquer à des civils innocents, et nous sommes heureux qu'au cours de ce débat, dans toutes les déclarations que nous avons entendues, il y a une unanimité totale sur le fait qu'il faut mettre fin aux attaques qui visent des civils innocents. Ce qui est tragique ici, c'est que ces attaques surviennent à un moment où il y a eu une action et une attention internationales accrues visant à faire revenir les parties vers le processus de paix et à mettre fin à la violence.

À notre humble avis, nous ne devrions pas offrir aux extrémistes un droit de veto sur la reprise du processus de paix. Il faut engager toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et ne pas permettre à ces extrémistes de décider de l'ordre du jour. Toutes les parties devraient immédiatement relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Heureusement pour le Conseil, la voie de la paix a été clairement tracée dans le rapport de la Commission d'enquête de Charm el-Cheikh, aussi appelé rapport Mitchell. Il est remarquable que ce rapport ait été appuyé par les deux parties – et en fait, par la communauté internationale tout entière. Nous estimons par conséquent que des mesures immédiates doivent être prises pour mettre en oeuvre le rapport Mitchell.

Au Moyen-Orient, en fin de compte, il n'y a pas d'autre solution qu'un règlement de paix négocié sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. À notre avis, maintenant plus que jamais, les efforts internationaux de médiation et de facilitation, y compris ceux déployés par les États-Unis, la Russie, l'Union européenne et l'ONU, ainsi que ceux fait par d'autres acteurs clefs de la région, devraient être redoublés. Nous pensons qu'en agissant conjointement, la communauté internationale pourra obtenir plus de succès dans ses activités de lutte contre le terrorisme et d'instauration de la paix au Moyen-Orient. Nous espérons que très bientôt, elle se réunira de nouveau et parlera d'une seule voix.

M. Lavrov (Russie) (*parle en russe*) : Comme toute la communauté internationale, la Russie est très inquiète devant la nature explosive de l'évolution récente des relations entre les Palestiniens et la population israélienne, qui peuvent avoir des conséquences très négatives sur la situation générale au

Moyen-Orient. Nous condamnons résolument les actions et les attaques terroristes perpétrées par des organisations extrémistes contre les populations civiles d'Israël. Ces actes ne font que discréditer la revendication par le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes. Cela sape toute tentative visant à changer le cours des événements et à revenir à un règlement politique, et empêche toute possibilité de reprise d'un dialogue israélo-arabe pacifique. C'est pourquoi nous pensons que la direction de l'Autorité palestinienne, et Yasser Arafat personnellement, doivent prendre des mesures énergiques et difficiles pour mettre un terme à la violence de la part des extrémistes palestiniens ; ils doivent appréhender et punir les terroristes et démanteler leur infrastructure.

En même temps, nous sommes convaincus que ce n'est pas le recours à la force qui permettra de trouver une solution aux problèmes des relations israélo-palestiniennes. Cela ne marchera pas. Le statu quo est absolument invivable, car en fin de compte le règlement ne peut se faire que sur des bases politiques. C'est pourquoi nous sommes convaincus que toute tentative faite par Israël pour garantir sa sécurité en recourant à la force militaire ne peut absolument pas résoudre ce problème urgent. Au contraire, cela ne peut que mener à de nouveaux actes de vengeance entre Palestiniens et Israéliens.

Il n'est pas de l'intérêt d'Israël de détruire de facto l'Autorité palestinienne. Les dirigeants israéliens ne peuvent pas remettre en question le droit légitime du peuple palestinien de créer un État indépendant, et ne peuvent donc pas remettre en cause l'existence de l'autonomie palestinienne sous la direction du chef légitimement reconnu du peuple palestinien, Yasser Arafat.

C'est pourquoi le Gouvernement israélien ne devrait pas prendre de mesures qui brûleraient les ponts. Il doit maintenir la possibilité d'un dialogue politique entre Israël et l'autonomie palestinienne. Dans de telles circonstances, Il faut que les deux parties prennent des mesures concrètes pour désamorcer la crise et il faut que des efforts politiques énergiques soient faits pour sortir de cette impasse.

La Russie, de concert avec les coauteurs américains du processus de paix, l'Union européenne et l'ONU, et dans le cadre du groupe de quatre médiateurs internationaux et autres parties concernées, ne ménagera aucun effort pour que l'on vienne à bout de

la spirale explosive des récents événements et que l'on reprenne le processus de règlement politique.

Le projet de résolution présenté à l'examen du Conseil de sécurité est équilibré ; il condamne résolument le terrorisme et toute autre forme de violence ; et il invite à la mise en œuvre du plan Mitchell et à la reprise du processus de paix.

Compte tenu de notre position, qui est bien connue, la Fédération de Russie votera en faveur de ce projet de résolution.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Nous sommes très préoccupés par l'escalade continue du conflit entre Israël et la Palestine. Afin de mettre rapidement fin à ce conflit meurtrier, de faire baisser la tension et de sauver le processus de paix au Moyen-Orient, qui traverse une crise grave, la réunion du Conseil de sécurité aujourd'hui est des plus nécessaires.

Nous condamnons énergiquement la série actuelle de violentes attaques contre les civils. Les représailles militaires d'Israël n'aident en rien à atténuer le conflit. Ces incidents qui se produisent sans cesse entre Israël et la Palestine démontrent la futilité de la politique du talion qui ne peut qu'entraîner plus de violence et une escalade continue, et nuire aux populations civiles des deux camps. Nous demandons aux deux parties de rester calmes face à cette situation grave, de mettre un terme au cycle de vengeances et d'essayer de régler leur différend par la négociation.

La délégation chinoise pense que la seule la cessation de l'occupation militaire par Israël des territoires palestiniens permettra de résoudre la question du Moyen-Orient, sur la base du principe « terre contre paix » ; ainsi que l'application de tous les accords et le rétablissement de tous les droits légitimes des Palestiniens, notamment de leur droit à un État indépendant. Nous espérons que tous les efforts internationaux de conciliation reposeront sur cette base. Nous croyons que l'Autorité palestinienne est une partie légitime et nécessaire à toute paix future, et son rôle important doit être préservé comme il se doit.

Le Président Arafat a fait d'importantes contributions au rétablissement des droits légitimes du peuple palestinien et au progrès sur la voie de la paix au Moyen-Orient. La Chine appuie le Président Arafat et les efforts continus déployés par l'Autorité

palestinienne pour résoudre la question de la Palestine par des négociations pacifiques.

Dans les circonstances actuelles, la communauté internationale devrait s'intéresser tout particulièrement à la situation israélo-palestinienne. Une solution rapide et juste de la question du Moyen-Orient, en particulier de la question de Palestine, est dans l'intérêt de toutes les parties, ainsi de la paix et de la stabilité régionales et internationales. Il faut que la communauté internationale mène des efforts conjoints sous la forme d'une assistance pragmatique.

Compte tenu de sa responsabilité première en matière de paix et de sécurité internationales, il incombe au Conseil de sécurité de réagir en temps voulu face à cette situation grave, et d'œuvrer activement à réduire les tensions au Moyen-Orient. Nous pensons que la mise en place d'un mécanisme de contrôle dans les zones de conflit est de l'intérêt des deux camps.

Nous pensons également que le projet de résolution à l'examen est équilibré. Il reflète de manière réaliste la situation actuelle. En conséquence, la délégation chinoise votera en faveur de ce projet de résolution.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Il y a quatre mois que s'est tenue dans cette même salle, la dernière séance publique du Conseil consacrée à cette même question. À cette occasion, nous avions mentionné, entre autres, les points suivants que j'aimerais rappeler ce soir.

Le Conseil de sécurité peut et doit agir face à la situation au Moyen-Orient, car ce conflit constitue indéniablement une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales. Ainsi, le Conseil s'acquittera des responsabilités que lui confie la Charte.

Dans ses actions, le Conseil doit manifester un grand calme et une extrême prudence et veiller à ne pas influencer de manière négative sur une situation très instable. Le Conseil de sécurité est tenu de créer les conditions permettant de mettre fin à la violence et de reprendre les négociations.

Nous avons réaffirmé alors que la situation s'engouffrait dans une spirale de la violence qui ne profite à personne. On ne peut pas tolérer le recours excessif à la force, pas plus que les exécutions extrajudiciaires de la part des Israéliens ou les actes extrémistes dirigés sans discrimination contre les

civils. Nous avons demandé aux deux parties de bien vouloir accepter les recommandations du Rapport Mitchell, et nous avons appuyé les efforts diplomatiques des envoyés de haut niveau sur le terrain. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons aujourd'hui : l'affaiblissement de l'Autorité palestinienne ne fera qu'éroder le processus de paix, et cela profitera uniquement aux extrémistes et aux ennemis de la paix.

Il est clair que depuis le mois d'août, de graves événements ont eu lieu qui, directement ou indirectement, retentissent la situation au Moyen-Orient. D'une part, le Conseil s'est engagé dans une profonde réflexion; et pourtant, d'autre part, il faut que le Conseil évite – sur une question qui touche de si près aux événements du 11 septembre – d'envoyer des messages erronés aux parties de la région impliquées dans ce conflit.

Il est clair d'autre part que depuis le mois d'août, la situation s'est dégradée à un point que nous n'aurions pas pu imaginer il y a quatre mois.

Cela étant, le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités, tout en évitant de polariser encore davantage les parties et en aidant ces dernières à trouver une voie de rechange à l'escalade de la violence.

Nous voyons notre travail comme complétant les efforts d'autres acteurs de la communauté internationale, y compris les activités du Secrétaire général. Par conséquent, nous croyons que le Conseil de sécurité devrait avant tout assurer la pleine application des recommandations du rapport Mitchell, document qui a été bien accueilli par les membres de cet organe de l'ONU le 22 mai dernier. Ceci ne pourra se produire que si nous agissons poussés par la force qu'offre un solide consensus politique entre tous les membres du Conseil.

M. Ahmad (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance sur la situation si tragique et en voie de détérioration au Moyen-Orient. Nous nous réunissons ici aujourd'hui sur une sombre toile de fond faite de violences continues dans les territoires palestiniens occupés. Elles causent de lourdes pertes en vies humaines et des destructions matérielles. Chaque acte de violence éloigne l'espoir de paix.

Le Bangladesh condamne fermement la vague d'attaques sur les populations civiles. Je saisis cette occasion pour exprimer nos plus profondes condoléances aux familles des victimes.

La persistance de la violence n'a jamais auparavant causé tant de dommages au processus de paix et à la base convenue de négociation. Ces dommages pourraient bien être irréparables si aucune mesure n'est prise maintenant pour y remédier. Une occupation continue, l'étranglement et les blocus économiques ont condamné les Palestiniens à mener une vie indigne d'êtres humains dans les territoires occupés. Ces actions d'Israël n'ont réussi qu'à miner la confiance mutuelle entre les deux parties et à engendrer la frustration. Les événements récents montrent qu'un mépris aussi flagrant pour la vie et la dignité humaines ne peut assurer la sécurité de personne. À l'évidence, il faut empêcher une nouvelle détérioration de la situation. Nous sommes demeurés assez passifs au Conseil jusqu'à présent et nous avons constaté des signes évidents d'une grande instabilité dans la région, avec de lourdes conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Au cours des deux dernières semaines, des efforts louables de médiation ont été entrepris par toutes les parties impliquées. Dire qu'ils n'ont pas vraiment porté leurs fruits serait une évaluation correcte. Nous sommes par conséquent convaincus que le Conseil doit réagir à la terrible situation sur le terrain et assumer les responsabilités et obligations qui lui sont conférées par la Charte.

Que peut faire le Conseil pour réagir à cette situation? À notre avis, en ce moment, nous devons appeler les deux parties à cesser sur-le-champ toute violence et à reprendre des négociations pacifiques. Imposer des conditions de quelque nature que ce soit équivaldrait à prendre partie, ce que le Conseil peut difficilement se permettre. Il serait prudent que le Conseil fasse référence aux recommandations de la commission Mitchell qui ont été acceptées par les deux parties et auxquelles le Conseil a exprimé son appui. Les deux parties doivent commencer à prendre des mesures immédiatement pour une mise en oeuvre complète de ces recommandations. Une telle ligne d'action tracera la voie d'un retour aux négociations dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient pour un règlement final de toutes les questions en suspens sur la base des résolutions 242 (1967) et 338

(1973) du Conseil de sécurité et du principe de l'échange de territoires contre la paix.

Le projet de résolution reflète tous les éléments dont je viens de parler d'une manière équilibrée et constructive. Nous croyons que cela nous fournit une occasion de démontrer la capacité du Conseil d'agir – et d'agir de manière constructive. Le Bangladesh appuie donc pleinement la résolution et votera en sa faveur.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*): La situation au Moyen-Orient donne lieu à une vive préoccupation. Les acquis de la dernière décennie sont en danger. Les événements tragiques et effroyables du 11 septembre ont rendu les progrès dans le conflit israélo-palestinien encore plus urgents. Le cercle vicieux de la violence et de la terreur doit être brisé. Nous ne pouvons pas permettre que le conflit du Moyen-Orient échappe à tout contrôle. Les conséquences seraient désastreuses pour les Israéliens ainsi que pour les Palestiniens, sans parler de la région dans son ensemble.

La Norvège se félicite que les États-Unis s'attachent à intensifier leur engagement dans le processus de paix du Moyen-Orient, comme l'a expliqué le Président George W. Bush devant l'Assemblée générale et le Secrétaire d'État Colin Powell dans sa déclaration au Kentucky. La Norvège appuie fermement les efforts des envoyés spéciaux des États-Unis, de l'ONU, de l'Union européenne et de la Russie.

La violence, le terrorisme et les réponses militaires ont une fois encore prouvé leur inefficacité en tant que moyen de résoudre le conflit du Moyen-Orient. Le terrorisme ne saurait jamais être justifié. Le terrorisme doit être combattu; il doit être éliminé. Dans la ligne des efforts internationaux, la Norvège prie instamment le Président Arafat et l'Autorité palestinienne de faire un effort à 100 % dans la lutte contre le terrorisme. Les terroristes connus doivent être arrêtés et traduits en justice, et davantage doit être fait pour prévenir de nouvelles attaques.

L'Autorité palestinienne doit renouveler son engagement envers le cessez-le-feu annoncé le 26 septembre et assurer le plein respect des instructions de l'Autorité palestinienne concernant le cessez-le-feu. Israël et l'Autorité palestinienne doivent reprendre une coopération entière en matière de sécurité sous les auspices des États-Unis.

En même temps, la Norvège prie instamment Israël d'arrêter ses actions militaires contre les Palestiniens et de faire preuve de retenue. Viser la police palestinienne et l'administration palestinienne sape gravement l'autorité et l'efficacité de ces mêmes administrations. Cela affectera aussi négativement la sécurité à long terme.

Le Président Arafat et les dirigeants de l'Autorité palestinienne sont les dirigeants élus des Palestiniens. Leur existence et leur capacité de fonctionner sont essentielles à la reprise du processus de paix. Sans un interlocuteur clair du côté palestinien, il est difficile d'envisager une reprise du processus de paix dans l'avenir prévisible.

Beaucoup de choses ont été dites au sujet de la mise en oeuvre des recommandations du rapport Mitchell et des accords Tenet sur le cessez-le-feu. Encore aujourd'hui, ils sont les outils les plus pertinents pour désamorcer la situation. Leurs recommandations doivent maintenant être entièrement mises en oeuvre. Aucun nouveau retard ne peut être accepté. Les recommandations Mitchell étaient conçues comme un ensemble et doivent être considérées comme tel. Pour en assurer le succès, tout plan opérationnel pour leur mise en oeuvre doit traiter simultanément des recommandations clefs en matière de sécurité et de politique.

À notre avis, la mise en oeuvre des recommandations Mitchell et des arrangements Tenet pourrait être facilitée si l'on apportait aux parties un appui sous la forme d'un mécanisme de surveillance. La Norvège est prête à participer, éventuellement, à une future mission de surveillance si les parties marquent leur accord à ce sujet.

Les objectifs de toute nouvelle tentative de ressusciter le processus de paix doivent être clairs dès le départ. La Norvège lance un appel aux parties pour qu'elles reconnaissent les objectifs suivants pour les négociations sur le statut final : pour les Palestiniens, la fin de l'occupation de leurs territoires et la création d'un État viable et démocratique, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; pour les Israéliens, le droit de vivre en paix et en sécurité dans des frontières internationalement reconnues. Ce n'est que si les deux parties acceptent explicitement ces buts qu'une reprise des négociations sur le statut final aura une chance de réussir. L'économie palestinienne connaît une grave récession

après plus d'un an d'Intifada et du fait des bouclages consécutifs du territoire palestinien qui ont eu des conséquences catastrophiques.

Dans ces circonstances très difficiles, la Norvège continue d'attacher une grande importance à son rôle de Président du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Nous collaborerons avec le reste de la communauté internationale et nous continuerons de mobiliser des fonds pour le peuple palestinien et pour l'Autorité palestinienne. Nous sommes, bien sûr, également déterminés à poursuivre notre programme bilatéral d'aide économique au peuple Palestinien.

Les destinées des Israéliens et des Palestiniens sont inséparables. La sécurité des Israéliens dépend de la sécurité des Palestiniens, et vice versa. La paix ne pourra être réalisée que moyennant un compromis mutuel. Les parties doivent reconnaître que la voie de la paix sera ardue et parsemée d'embûches mais, qu'au bout du tunnel, le conflit prendra fin.

Le moment est venu pour les dirigeants du Moyen-Orient de reprendre le chemin de la paix. Le règne de la terreur doit prendre fin. Un cessez-le-feu doit être mis en oeuvre. Il faut prendre des dispositions en vue de négociations sur le statut définitif.

Nous sommes d'avis que le Conseil de sécurité ne saurait garder le silence sur la situation au Moyen-Orient. Néanmoins, pour que le Conseil puisse véritablement apporter son concours au règlement de la crise actuelle, il faut qu'il parle d'une seule voix. Nous devons trouver des moyens d'encourager les efforts déployés sur le terrain par les acteurs internationaux pour remettre le processus de paix sur les rails. La Norvège s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution parce qu'il n'est pas en accord avec la nécessité pour le Conseil de parler d'une seule voix sur la situation gravissime qui prévaut au Moyen-Orient.

Le Président : L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous voir présider cette séance importante, et nous vous remercions de l'avoir convoquée en ce moment critique pour le Moyen-Orient. Ma délégation apprécie particulièrement le fait que le Conseil de sécurité a enfin décidé d'examiner la détérioration de la situation

au Moyen-Orient. Le silence qui provenait de cette Salle devenait particulièrement assourdissant, notamment pour ceux qui sont quotidiennement victimes de la violence. Le fait qu'aucun d'entre nous ne puisse prédire avec assurance la manière d'avancer dans le processus du Moyen-Orient ne devrait pas empêcher le Conseil de sécurité de continuer d'agir sur la base de sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Nous sommes tous découragés de voir que le Moyen-Orient semble être des deux côtés pris dans l'engrenage de la violence - dont il est difficile de sortir. Le monde reconnaît que les parties au Moyen-Orient qui doivent, en dernier ressort, se mettre d'accord lors des négociations pour la paix, à savoir le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, ne peuvent pas le faire en ayant recours à la violence. Étant donné que la violence ne pourra pas résoudre la situation, une solution unilatérale n'est pas possible, et le dialogue restera toujours la seule solution pour une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Nous exhortons les deux parties au conflit à saisir la possibilité de paix qui s'offre.

Nous sommes particulièrement heureux de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non-alignés. Le Mouvement des pays non-alignés réitère sa détermination à oeuvrer en faveur d'un règlement négocié. La difficulté demeure de concrétiser une solution qui permettrait aux deux parties, Israéliens et Palestiniens, de partager une vision commune et, ainsi, de discuter de bonne foi des questions les plus difficiles relatives au statut définitif, en tant qu'égaux oeuvrant pour un objectif commun.

Les recommandations de la Commission d'établissement des faits de Charm al-Cheikh, publiées dans le rapport Mitchell, ont été saluées par les Israéliens, les Palestiniens et l'ensemble de la communauté mondiale comme contenant des mesures acceptables pour la désescalade du conflit, le renforcement de la confiance et le retour à la table de négociations. Nous pensons qu'il est encore possible de revenir à la table des négociations.

Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que le principe «terre contre paix» restent les critères internationalement acceptés pour le résultat des négociations. Ces résolutions consacrent le consensus international selon lequel Israël doit se retirer du territoire arabe occupé depuis la

guerre de 1967 afin de permettre la création d'un État palestinien viable et souverain. Le Mouvement des pays non alignés demande la reprise des négociations entre les deux parties dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient sur la base convenue, compte tenu des discussions antérieures entre les deux parties et les prie instamment de parvenir à un accord final.

Le Mouvement des pays non alignés continue également d'appuyer les efforts visant au déploiement d'un mécanisme international de surveillance qui permettrait aux parties d'appliquer les recommandations du rapport Mitchell et permettrait d'améliorer la situation sur le terrain.

Pour terminer, je voudrais rappeler que les Ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation du Mouvement des pays non alignés, lorsqu'ils se sont réunis dans le cadre de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, se sont déclarés gravement préoccupés devant la détérioration grave et dangereuse de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, détérioration qui a commencé le 28 septembre 2000. Ils ont également manifesté leur préoccupation devant les préjudices que cette situation entraînait pour le processus de paix au Moyen-Orient et devant le danger existant dans la région, auquel s'est ajouté un élément d'urgence compte tenu de la situation internationale actuelle. Ils ont souligné la nécessité d'entreprendre de vigoureux efforts nouveaux sur le fond pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient et le mener rapidement à bonne fin. A cet égard, ils ont demandé des contributions internationales concertées, sur la base de la légitimité internationale, en ce qui concerne l'aboutissement final du processus de paix, y compris la création d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président : Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et d'exprimer notre sincère reconnaissance à la représentante de la Jamaïque pour l'excellente manière dont elle a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de novembre.

Les deux dernières semaines ont vu une incroyable escalade du terrorisme palestinien contre Israël, tout à fait sans égal depuis plus de 14 mois que

de la violence. On ne s'en douterait pas en lisant le projet de résolution dont le Conseil est saisi mais, nous sommes tous certainement au courant du triple attentat à la bombe aux conséquences désastreuses qui s'est produit le 1er décembre dans une rue commerçante au cœur de Jérusalem, et qui a coûté la vie à 11 jeunes Israéliens, tous âgés de 14 à 20 ans, et en a blessés près de 200. Tout juste 12 heures après cette attaque, un terroriste-suicide palestinien, ayant plus de 10 kilogrammes d'explosifs attachés à son corps, a fait sauter un autobus servant au transport en commun dans la ville de Haïfa, dans le nord d'Israël, tuant 15 civils et en blessant 38, dont plusieurs gravement. Le même matin, un professeur israélien a été blessé et tué, et plusieurs autres ont été blessés par deux terroristes palestiniens déguisés en soldats israéliens.

Trois jours plus tard, un terroriste palestinien s'est fait exploser dans une ruelle de Jérusalem, blessant deux personnes à un arrêt de bus. Quatre jours plus tard, plus de 40 civils ont été blessés dans un attentat-suicide quand un terroriste palestinien a fait exploser ses charges dans la ville d'Haïfa. Plus tard, le même jour, des terroristes palestiniens ont abattu et grièvement blessé un civil israélien après que sa voiture soit tombée dans une embuscade près du village de Na'aleh.

Le jour suivant, des terroristes palestiniens ont tiré un mortier sur la communauté de Gush Katif blessant un enfant de 3 ans et sa sœur de 4 ans. Mercredi soir, des terroristes palestiniens ont encore frappé lorsqu'un autobus public a été pris en embuscade près de la communauté d'Emmanuel. Deux bombes ont explosé sur le bord de la route et plusieurs terroristes ont ouvert le feu avec des armes automatiques et des grenades antichars sur les passagers qui s'enfuyaient du véhicule, ainsi que sur les ambulances, les sauveteurs et le personnel médical qui était arrivé sur les lieux. Dix Israéliens ont été tués dans cette attaque et 30 autres environ ont été blessés. Presque au même moment, des auteurs d'attentats-suicides à la bombe ont attaqué deux véhicules israéliens près de la communauté de Neve Dekalim blessant les quatre occupants.

La liste continue. Le terrorisme palestinien se poursuit au moment même où nous parlons malgré le fait que la communauté internationale continue de maintenir que le Président Arafat s'acquitte de ses responsabilités dans la lutte contre le terrorisme. Une analyse rapide des événements des 14 derniers jours

indique que le Président Arafat a failli de manière abjecte à ses obligations.

Le terrorisme qui frappe les civils israéliens fait partie intégrante du terrorisme fondamentaliste pour l'élimination duquel une campagne internationale générale est actuellement en cours. Les mêmes idéologies de rejet qui ont mis en danger la sécurité des Israéliens depuis des décennies sont enfin reconnues comme un danger présent et manifeste pour l'ordre du monde. Ce danger provient d'un fanatisme qui justifie tous les moyens pour parvenir à ses fins, qui ne fait aucune distinction entre ses objectifs, qui est sans remords et impitoyable dans sa brutalité et doit être condamné et faire l'objet d'une lutte sans équivoque, sans réserve, sans hésitations et sans crainte.

Il y a hélas ceux qui refusent de reconnaître que les Palestiniens qui prennent comme cibles des Israéliens innocents sont en fait des terroristes. Ils parlent d'un prétendu cycle de violence, de la pauvreté et du désespoir de la population palestinienne et qualifient même du noble titre de « combattants de la liberté » ceux qui tuent des enfants.

C'est une idée aussi répugnante qu'erronée. Il n'y a pas de cycle de violence au Moyen-Orient de la manière dont ce terme est généralement compris. Il n'y a pas d'équivalence entre ceux qui se livrent au terrorisme et ceux qui le combattent.

Pour Israël, toute mort de civils est une conséquence tragique dans un conflit où les civils sont utilisés par des terroristes comme des boucliers humains. Pour les terroristes palestiniens, par contre, les civils sont des cibles et chaque victime civile est un point de repère dans une opération couronnée de succès.

Israël reconnaît, et a à maintes reprises exprimé ses condoléances pour les décès tragiques de civils palestiniens et pour la population palestinienne qui doit endurer des mesures de sécurité de précaution qu'Israël est obligé de prendre du fait de l'inactivité des dirigeants palestiniens. Mais alors qu'Israël juge que les décès des civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens, sont tragiques, ces morts sont, pour les terroristes palestiniens, délibérées, préméditées et souhaitées.

Pour les terroristes palestiniens, chaque victime israélienne est un motif d'orgueil, une obligation religieuse et une cause de célébration. Les terroristes

palestiniens produisent de manière routinière des bandes vidéos avant de s'engager dans leurs massacres dans lesquelles ils parlent, avec un plaisir évident, de leur désir de tuer autant d'hommes, de femmes et d'enfants que possible. Ces vidéos sont quasiment impossibles à distinguer de celles d'un autre terroriste notoire qui, dans une bande vidéo que nous connaissons tous bien maintenant, s'est réjoui de l'assassinat de milliers d'Américains à New York, à Washington et en Pennsylvanie.

Quant M. Arafat a annoncé sa décision historique en septembre 1993 de renoncer à son passé terroriste, il n'a montré aucune confusion quant à la question de savoir qui était un terroriste. Il a montré qu'il comprenait parfaitement que les meurtres qu'il avait lui-même orchestrés au nom de l'Organisation de libération de la Palestine étaient les tactiques terroristes auxquelles il renonçait. Néanmoins, de plus en plus, nous entendons des représentants de l'Autorité palestinienne et d'autres s'efforcer de justifier l'injustifiable et de faire la différence entre un type de terreur et un autre comme le montre leur refus manifeste d'utiliser le terme « terrorisme » quand on parle d'attaques perpétrées contre les civils israéliens. Mais si le terrorisme palestinien constitue véritablement une méthode légitime de libération, pourquoi le Président Arafat a-t-il prétendu le rejeter en 1993? Et s'il ne l'est pas, sur quelles bases condamne-t-on Israël parce qu'il prend des mesures pour le prévenir?

Nous devons être clairs. Aucune cause n'est si juste, aucun grief si profond, et aucun objectif si noble qu'il puisse justifier l'assassinat de civils innocents. Le terrorisme doit être défini par ce que l'on fait et non par les raisons pour lesquelles on le fait.

En refusant de condamner les meurtres terroristes où qu'ils se produisent et au moment où ils se produisent, nous ne faisons que renforcer le pouvoir des extrémistes. Nous légitimons ceux qui s'efforcent de parvenir à leurs objectifs par la violence et la terreur au détriment des dirigeants désireux de résoudre les différends par un dialogue pacifique. Lorsque la communauté internationale tolère un acte de terrorisme, lorsqu'elle n'en fait pas cas, elle invalide les méthodes même qu'elle a défendues pour le règlement pacifique des différends.

Dans le cas des Palestiniens, le grief, qui est cité, est celui de l'occupation et l'objectif attribué aux

assassins terroristes est celui de la libération. Mais quand bien même on accepterait l'idée absurde que l'occupation est une base légitime pour tuer des civils, les actions des Palestiniens ne seraient pas justifiées. Les Palestiniens s'efforcent de présenter l'occupation israélienne comme le résultat d'une sorte de quête coloniale pour le pouvoir et la domination sur un autre peuple. Mais l'histoire montre clairement le contraire.

La présence d'Israël en Cisjordanie et à Gaza était le résultat d'une guerre où l'existence même d'Israël était menacée par les armées combinées de plusieurs pays arabes. Les hostilités de 1967 étaient une guerre imposée à Israël, et non une guerre entreprise pour conquérir de nouveaux territoires et subjuguier son peuple. La présence israélienne en Cisjordanie et à Gaza ne découle pas d'une agression israélienne mais de l'exercice par Israël de son droit de légitime défense.

Plus récemment, Israël a transféré suffisamment de territoires aux Palestiniens pour qu'une majorité écrasante de Palestiniens vivent désormais sous la juridiction de l'Autorité palestinienne. En juillet 2000, au Sommet de Camp David, Israël était disposé à aller encore plus loin faisant une offre, qui aurait transféré quasiment toute la Rive occidentale et Gaza aux Palestiniens, offre que de nombreux observateurs ont décrit comme juste et généreuse. Les Palestiniens n'ont pas seulement rejeté cette offre; ils ont lancé une guerre terroriste qui se poursuit encore aujourd'hui.

L'idée éculée selon laquelle l'occupation est la cause fondamentale du conflit ne peut certes résister à l'épreuve de l'histoire et du bon sens. Et elle ne justifie certainement en aucun cas le meurtre sans scrupules de civils israéliens innocents.

Ce dont nous sommes aujourd'hui témoins au Moyen-Orient c'est la continuation d'une lutte commencée non pas en 1967 mais en 1948, lorsque les membres de la Ligue des États arabes ont rejeté collectivement la résolution 181 (II) relative au partage et lancé une guerre pour éliminer l'État juif. Chaque fois que le terrorisme menace des civils simplement parce qu'ils sont israéliens, chaque fois que le droit des Juifs à l'autodétermination est assimilée au racisme, chaque fois que les Palestiniens incitent à la haine du peuple juif, les Israéliens sont plus convaincus qu'il s'agit d'un conflit qui ne concerne pas l'occupation, mais notre légitimité et notre droit à l'existence.

L'obstacle à la paix au Moyen-Orient n'est pas l'occupation – une occupation qu'Israël n'a jamais voulue, et à laquelle elle s'est longuement efforcée de mettre un terme. Le principal obstacle à la paix et à un règlement négocié entre nos peuples est le meurtre incessant de civils et les odieuses tentatives de la direction palestinienne de justifier ces meurtres. Il n'y a absolument pas d'autre solution que l'arrestation immédiate des terroristes palestiniens, le démantèlement de leurs infrastructures, et la fin de l'incitation officielle à la violence et de la diabolisation.

Israël avait espéré que la pression internationale accrue à l'égard de M. Arafat l'aurait enfin poussé à agir. Nous étions prudemment optimistes et pensions que, après les carnages de Jérusalem et Haïfa, il aurait enfin compris que le seul espoir pour son peuple et la survie de son gouvernement était d'agir, et d'agir rapidement.

Malheureusement, les informations actuelles nous indiquent que M. Arafat a officiellement suspendu sa campagne contre les terroristes – pour autant qu'il y en ait jamais eu une pour commencer. Par cette déclaration, M. Arafat a clairement indiqué qu'il n'avait aucune intention de mettre fin à la violence, ni de prendre des mesures contre les terroristes, ou de se plier à la volonté de la communauté internationale, aux principes du droit international, et aux normes de la légitimité internationale. Cette déclaration démontre aussi que, bien que les Palestiniens prétendent avoir fait un choix stratégique en faveur de la paix, ils ont fait un choix tactique en faveur du terrorisme. Par cette déclaration et son mode d'action – ou plus précisément d'inaction – M. Arafat renforce sa réputation de dirigeant indigne et peu fiable, qui mène à nouveau son peuple à la catastrophe.

Je ne nierai pas que la situation à laquelle nous sommes confrontés est aussi sinistre que dangereuse. Mais tout n'est pas perdu. Il existe une chance, de plus en plus réduite, de redresser la descente vers la violence désespérée si le Conseil agit prudemment aujourd'hui. Malheureusement, le projet de résolution qui nous est soumis ne remplit pas cet objectif.

Bien que des efforts internationaux sérieux soient en cours pour mettre fin à la campagne terroriste palestinienne, un projet de résolution qui manquerait de reconnaître que la terreur est le principal obstacle à la paix et à la sécurité dans la région transmettrait un

message trompeur et dangereux. À un moment où des civils israéliens sont constamment pris pour cible, s'abstenir de condamner ces actions et d'appeler en termes clairs les dirigeants palestiniens à combattre ce terrorisme, comme il en ont l'obligation morale et juridique, revient à récompenser la violence, et à soutenir indirectement l'inaction de l'Autorité palestinienne.

Après tout ce qui s'est passé, ce projet de résolution constitue-t-il vraiment le message qu'entend transmettre le Conseil de sécurité? Est-ce que le carnage des 14 derniers mois ne mérite pas plus qu'une allusion hâtive au terrorisme?

J'ai l'espoir que les membres du Conseil trouveront en eux-mêmes la force d'examiner honnêtement la situation à laquelle nous faisons face. Mais dans son état actuel, le projet est déséquilibré et contre-productif et, très franchement, détaché de la réalité de la situation dans la région, dans laquelle des civils israéliens innocents sont pris pour cible jour après jour précisément parce qu'ils sont innocents. Dans son état actuel, le projet de résolution ne peut aider les parties à retourner à la table de négociations, qui est le seul lieu – comme les parties l'ont elles-mêmes reconnu – où les questions en suspens peuvent être résolues.

Israël est aussi déterminé à combattre le terrorisme qu'à rechercher la paix par un processus de dialogue, de négociation et de réconciliation avec nos voisins palestiniens. Nous sommes déterminés à poursuivre l'application du rapport Mitchell, qui demande en tout premier lieu une cessation complète et inconditionnelle de la violence; nous sommes déterminés à appliquer les mesures de renforcement de la confiance qui sont prévues dans le rapport Mitchell; et nous sommes déterminés à entamer, une fois de plus, des négociations de paix substantielles avec les Palestiniens en vue de parvenir à un règlement juste et durable du conflit entre nos peuples, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Mais nous ne pouvons faire cela tout seuls. Nous ne pouvons prendre des mesures en ce sens tandis que nos citoyens sont abattus sans raison. Nous ne pouvons agir sans une action réciproque des Palestiniens. Nous ne pouvons être la voix solitaire qui appelle à la paix et à la réconciliation, tandis que la terreur, l'incitation à la violence et les violences continuent de l'autre côté.

Nous exhortons le peuple palestinien à mettre fin à la longue liste d'occasions manquées par leur dirigeant et à nous joindre dans un effort historique pour réaffirmer, non pas seulement en paroles, mais en actions, son attachement à la non-violence et sa volonté de s'engager dans des négociations bilatérales directes. C'est ainsi, et seulement ainsi, que nous pourrons ouvrir la voie à des négociations et en fin de compte laisser de côté le conflit tragique et douloureux que nos deux peuples endurent depuis trop longtemps déjà.

Le Président : Je remercie le représentant israélien pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur sur ma liste est le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Papa Louis Fall. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fall : Monsieur le Président, en vous présentant, avec les vœux ardents de succès qui l'accompagnent, mes félicitations les plus chaleureuses pour votre brillante accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour la maîtrise de votre magistère, je voudrais aussi, M. l'Ambassadeur Ouane, Représentant permanent du Mali, rendre hommage à votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur de la Jamaïque, Mlle Mignonette Patricia Durrant, qui a dirigé de manière exemplaire les travaux du Conseil le mois dernier.

Je vous sais naturellement gré, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos collègues du Conseil de sécurité, de la possibilité que vous offrez si aimablement au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de s'adresser au Conseil, par ma voix, dans le cadre de cet important débat.

Ce débat est requis par une situation explosive consécutive à la recrudescence de la violence dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, avec son cortège et ses effets pervers d'assassinats aveugles ou ciblés, d'éruptions de colère et de répression extrême et disproportionnée de la part des troupes israéliennes, et de réactions quasi désespérées de représailles, sans parler d'actes odieux de récupération opportuniste de la part d'extrémistes impénitents notoirement connus.

Le Conseil ne sera guère surpris donc d'apprendre que le Comité est particulièrement inquiet

devant les mesures extrêmes impitoyables prises par la puissance occupante, des mesures que tout le monde a citées tout à l'heure, sur lesquelles il n'est pas besoin pour notre Comité de revenir, des mesures qui oblitérent, dans les faits, les accords conclus entre les deux parties et qui infligent au peuple palestinien meurtri de nouvelles souffrances et d'inacceptables sanctions collectives.

Plutôt que d'œuvrer à l'apaisement des tensions et à la création d'un climat propice à la mise en œuvre du rapport Mitchell et du document Tenet, les actes vengeurs qui n'ont pas fini de causer de nombreux morts et des destructions massives de biens, ces actes ainsi perpétrés risquent, si l'on y prend garde, de générer un affrontement désastreux dont nul ne saurait prévoir l'ampleur des conséquences pour la région et pour le monde.

Pire, le Conseil remarquera que le Gouvernement israélien ignore les efforts fournis par l'Autorité palestinienne pour essayer de mettre un terme à la violence, pour réprimer les auteurs des actes de violence, actes que notre Comité condamne de la manière la plus ferme et la plus énergique, d'où qu'ils proviennent, que ce soit du côté palestinien ou que ce soit du côté israélien. Et notre Comité a remarqué donc que le Gouvernement israélien préfère parfois exploiter en effet d'aubaine les aspérités d'une conjoncture internationale pour le moins dramatique et les exacerbations d'une émotion légitime portée à son paroxysme, ainsi que nous l'ont démontré les événements tragiques récents que le peuple des États-Unis et la communauté des nations ont dramatiquement vécus.

Vous reconnaissez, Monsieur le Président, avec les membres de votre Conseil, que les frustrations, l'exaspération et la rage grondent et que la situation est devenue intenable, insoutenable et si explosive que la communauté internationale se doit impérativement de se manifester et d'intervenir afin de juguler, sinon de conjurer les conséquences imprévisibles d'un effroyable drame pourtant annoncé.

Le Conseil comprendra que dans les circonstances que voilà, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en vient à réclamer vigoureusement le retrait immédiat, inconditionnel et total des forces israéliennes des zones palestiniennes occupées et la cessation immédiate de tous les actes de violence et de provocation, avec

l'envoi également d'une force de protection ou d'observation dans la zone. Le respect des principes énoncés dans la Convention de Genève de 1949 sur la protection des personnes civiles en temps de guerre, et dans les résolutions pertinentes de l'ONU, principes qui viennent d'être réaffirmés dans la déclaration issue de la Conférence des Hautes Parties contractantes tenue à Genève le 5 décembre dernier. Nous demandons également la reprise des négociations de paix selon le calendrier déjà convenu, conformément aux recommandations du rapport Mitchell et du document Tenet, avec à la clef, la mise en place d'un mécanisme de supervision.

Enfin, nous réclamons la conclusion d'un accord de règlement global, juste et durable, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, sous l'éclairage du principe « terre contre paix », tel que réaffirmé par la résolution 56/36 de l'Assemblée générale, adoptée il y a quelques jours. Mon Comité voudrait se féliciter des derniers propos tenus par le représentant d'Israël sur son engagement en faveur de la paix et en faveur de la reprise des négociations, et sur l'engagement d'Israël à respecter également la mise en œuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Il y va de la crédibilité du Conseil de sécurité car et dans l'esprit de l'Assemblée générale, les relations israélo-arabes butent obstinément sur la question de Palestine. La centralité de ce dossier assujettissant toute solution durable de la crise du Moyen-Orient au rétablissement du peuple palestinien dans ses droits inaliénables sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU.

La paix ne saurait prospérer – notre Comité l'a déclaré à maintes occasions – ni le développement de la région être assuré, tant qu'Israéliens et Palestiniens, que tout condamne à vivre ensemble, échoueront dans leur tentative de forger des rapports de confiance dans le cadre d'États souverains, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement garanties. À l'avenir, il est vrai que l'État d'Israël et le futur État de Palestine ont droit, chacun, à l'existence, à la paix et au développement dans la dignité et dans la sécurité.

S'inscrivant dans le sillage des déclarations qui ont déjà été faites par les représentants de la Palestine, de l'Égypte, de la Tunisie et d'autres intervenants, notre Comité vient d'exposer la position qui est la sienne, intégralement dérivée de celle de l'Assemblée

générale relativement à la situation explosive sur le terrain et à la grave menace que celle-ci fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Il se fait tard, et au moment où tout le monde s'interroge à bon droit sur l'avenir du processus de paix, le Conseil se doit impérativement de prendre toutes ses responsabilités, rien que ses responsabilités, pour, sans tergiversation ni procrastination, faire front, lancer un message clair et édicter des mesures concrètes et décisives dictées par l'urgence des circonstances.

Il se fait tard, et le Conseil n'a d'autre alternative que d'agir avec diligence, avec lucidité, avec fermeté, mais également avec le sens du discernement volontariste, en adoptant unanimement le projet de résolution présenté par la Tunisie et l'Égypte, un projet de résolution dont la philosophie et la teneur sont en phase avec la vision et l'objectif prométhéens développés si généreusement par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, dans le désormais célèbre discours de Louisville. Il faut agir avant que d'autres, les apologistes de la violence, les zéloteurs de la haine, les pyromanes de la paix, unis dans une sorte de connivence, de rencontre des extrêmes de tous bords, avant que ceux-ci, n'excipent insidieusement de la situation pour promouvoir leur funeste doctrine et assouvir leurs desseins maléfiques, au mépris de la fraternité humaniste des civilisations.

Le Président : Je remercie M. Fall des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : De nouveau la situation dans les territoires palestiniens occupés nous rappelle au Conseil de sécurité. Il s'agit d'une guerre véritable, dans laquelle une armée occupante dotée d'armes de pointe est en train de décimer un peuple héroïque et sans défense. L'origine de la situation actuelle se trouve dans le mépris et le manque de respect dont fait preuve Israël vis-à-vis des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, par ce Conseil et par d'autres organes du système des Nations Unies en vue de parvenir à une solution définitive, juste et durable de la question palestinienne et, plus largement, de la question du Moyen-Orient.

La raison pour laquelle ce mépris des résolutions se poursuit dans l'impunité la plus totale est à chercher

dans l'appui actif des États-Unis à la politique d'Israël. Sans l'aide financière nord-américaine et sans la fourniture d'avions, d'hélicoptères et de missiles avec lesquels on assassine les civils palestiniens, cette guerre n'aurait pas lieu. Sans le tragique paradoxe qui fait qu'un membre permanent du Conseil empêche, par son veto, le Conseil de sécurité d'agir pour arrêter cette guerre, terminer l'occupation qui en est la cause et protéger la population palestinienne par le déploiement d'une force internationale, cette séance n'aurait pas lieu. L'histoire récente du Moyen-Orient aurait été tout autre sans les 23 veto publics des États-Unis, sans les nombreuses menaces de veto avec lesquelles ils ont paralysé le Conseil, et sans les pressions intenses qu'ils exercent sur cette question.

La guerre menée contre les civils palestiniens et le terrorisme d'État déclenché par Israël, dont les exécutions extrajudiciaires, doivent cesser immédiatement. Les violations flagrantes, massives et systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, dont son droit à la vie, doivent cesser tout comme les violations du droit international humanitaire. La répression, la torture et la démolition des maisons doivent prendre fin. L'occupation illégale du territoire palestinien doit se terminer.

Les civils israéliens innocents sont également les victimes malheureuses de la spirale de violence et de terreur engendrée par la politique de leur gouvernement. Nous réaffirmons une fois de plus notre condamnation énergique des attentats suicides à la bombe et de tous les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs. Ces actes ne doivent toutefois pas servir de prétexte à une remise en question de la légitimité de la lutte du peuple palestinien contre l'occupation étrangère.

Israël doit se conformer à toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale relativement à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient, notamment aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Israël doit assumer immédiatement les obligations et les responsabilités qui lui incombent dans le cadre de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Israël doit reprendre immédiatement ses négociations avec l'Autorité palestinienne.

Le Conseil de sécurité doit déployer d'urgence une force internationale d'observation pour protéger la population civile palestinienne et l'ONU doit jouer réellement et efficacement son rôle pour assurer l'impartialité des négociations. Le moins que pourrait faire cette nuit le Conseil de sécurité face à l'extrême gravité de la situation actuelle est d'adopter le projet de résolution présenté par la Tunisie et l'Égypte. D'après ce qui a été dit, le vingt-quatrième veto prendra place ce matin.

Cuba réaffirme sa solidarité avec la Palestine dans sa lutte pour la création d'un État indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, et pour la cession de tous les territoires arabes occupés.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : En raison de l'heure tardive, je m'abstiendrai des félicitations habituelles.

Je tiens toutefois à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil de sécurité pour examiner la situation particulièrement grave et tragique qui sévit en Palestine aujourd'hui. Les cruelles mesures militaires et autres prises par le Gouvernement israélien contre l'Autorité nationale palestinienne et le Président Yasser Arafat lui-même ne doivent pas être tolérées plus longtemps. Ces mesures ne sont rien moins que des actes éhontés d'agression et d'intimidation. De courte vue, elles ne servent qu'à défendre la sécurité à court terme et les intérêts tactiques du Gouvernement de M. Sharon, dont le seul intérêt est d'intimider l'Autorité nationale palestinienne et le peuple palestinien pour les forcer à la soumission. Ce travail de sape contre l'Autorité palestinienne, ainsi que contre l'autorité et le prestige personnels du Président Arafat, s'accompagnent de graves risques d'une déstabilisation encore plus marquée de la région, avec tout ce que cela implique sur les plans de la politique et de la sécurité.

Il n'échappe à personne, à l'exception de M. Sharon et de ses partisans, que le rôle de l'Autorité palestinienne et du Président Arafat lui-même continue d'être indispensable au processus de paix, surtout en cette période critique. La façon dont M. Sharon gère la situation a entraîné une escalade presque incontrôlable de la crise au Moyen-Orient. Il incombe à la

communauté internationale, et au Conseil en particulier, de contenir M. Sharon et de l'éloigner du bord du précipice. L'absence de réaction du Conseil enverrait un mauvais signal à M. Sharon, qui se croirait encouragé à continuer d'agir comme bon lui semble, en toute impunité. La démarche de M. Sharon est dangereuse et, si l'on n'y met aucune entrave, elle plongera la région dans des troubles que nous regretterons tous.

Il incombe par conséquent au Conseil d'agir de façon décisive pour mettre fin à cette dangereuse tendance. Cette responsabilité incombe au Conseil et à nul autre. Nous ne sommes pas ici pour isoler Israël; nous sommes ici pour lui faire prendre conscience de la folie de sa politique et l'amener à faire ce qu'il est censé faire.

En tant que membre du Conseil, la Malaisie a appuyé vigoureusement l'idée d'une force de maintien de la paix ou de protection des Nations Unies, qui serait le mécanisme le plus efficace pour mettre fin à la violence ou, du moins, l'apaiser. Nous sommes convaincus que la création de cette force, ou une présence internationale, aurait permis d'endiguer en grande partie l'escalade actuelle de la violence et de mieux gérer la crise, ce qui aurait amélioré les chances d'une relance du processus de paix. Alors que le projet de résolution dont nous sommes saisis appelle simplement à la création d'un « mécanisme de contrôle » afin d'aider les parties à appliquer les recommandations formulées dans le rapport de la Commission d'enquête de Charm El-Cheikh (rapport Mitchell), ma délégation voit une mesure concrète et positive dans les efforts pour faire reculer la violence et, si possible, relancer le processus de paix. Les raisons données par Israël à son refus d'accepter les propositions sont spécieuses et peu convaincantes.

La paix en Asie occidentale, ou au Moyen-Orient, est dans l'intérêt de chacun d'entre nous, comme elle est dans l'intérêt des peuples de la région, Arabes ou Juifs. Il faut donc la rechercher et l'encourager, et non l'éviter, la décourager ou l'entraver en ayant recours à des politiques qui ont pour seul objet de provoquer et d'exacerber les passions. Puisque le peuple d'Israël a un grand intérêt à ce que le processus de paix soit relancé, il doit encourager son gouvernement à rechercher la paix et à ne pas prendre d'autres actions militaires qui relèvent de l'esprit de provocation ou de confrontation. Il doit comprendre que seule une paix juste et globale avec les Palestiniens et ses voisins

arabes, fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et non une politique constante d'hostilité et d'antagonisme garantira leur sécurité et leur stabilité futures. Nous espérons que les pays qui disposent d'une influence dans la région n'épargneront aucun effort afin d'encourager Israël à revenir au processus de paix, puisqu'il représente la seule option viable, maintenant et dans le futur.

La Malaisie est encouragée par les remarques que le Président Bush des États-Unis et le Secrétaire d'État Colin Powell ont faites récemment sur la question de Palestine et par la reconnaissance générale du fait qu'au coeur du conflit israélo-arabe se trouve le problème de l'occupation israélienne continue des territoires palestiniens et arabes. Nous pensons qu'une évolution plus poussée de la position des États-Unis en ce sens serait positive et apporterait une contribution substantielle au règlement du conflit israélo-arabe. Néanmoins, il faudra prendre des mesures urgentes et concrètes pour traduire en actions ces déclarations d'orientation politique.

Nous sommes fermement convaincus que la cause de la paix serait mieux servie si les amis d'Israël, notamment les États-Unis, utilisaient les relations étroites qu'ils entretiennent avec lui pour contenir ses politiques et ses pratiques à l'encontre des Palestiniens et pour l'inciter à manifester un plus grand attachement au processus de paix, au lieu de donner leur aval à son comportement hostile et agressif.

Israël a essayé d'assimiler les efforts menés par les États-Unis dans la lutte contre les terroristes internationaux qui ont perpétré contre eux des attaques brutales aux problèmes rencontrés par Israël pour contenir les actions terroristes qui ont lieu sur son propre territoire ainsi que dans les territoires se trouvant sous son occupation illégale, y compris Jérusalem. Les deux problèmes sont différents. Il existe des différences fondamentales entre eux, et certaines de ces différences viennent d'être mentionnées par l'Observateur permanent de la Palestine.

Bien que l'on ne puisse justifier le fait de sacrifier des vies innocentes – et nous condamnons ces actes – nous devons marquer un temps d'arrêt et sonder les raisons qui font que ces agissements violents continuent d'être perpétrés par des personnes qui sont préparées à sacrifier leurs vies pour une cause à laquelle ils croient. Comment empêcher que des individus ne se fassent sauter pour une cause qui est

plus grande qu'eux? À moins qu'on ne s'attaque carrément et rapidement à cette question, il n'y a que peu d'espoir de régler le conflit israélo-arabe dans un avenir prévisible.

La situation grave qui règne en Palestine a été discutée lors d'une réunion ministérielle spéciale de l'Organisation de la conférence islamique à Doha, au Qatar, à laquelle ont pris part quelque 51 ministres des affaires étrangères et représentants de pays musulmans. Il est tout à fait regrettable que le Président Yasser Arafat n'ait pu assister à cette réunion, du fait que les forces israéliennes d'occupation l'ont empêché de partir pour Doha afin de faire une déclaration à cette Conférence. À cette réunion, il a été décidé, entre autres, de créer un comité ministériel spécial chargé de prendre des contacts avec les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Union européenne afin de mobiliser un appui international pour mettre immédiatement fin à l'agression israélienne et à ses plans visant à abolir l'Autorité palestinienne, et pour envoyer des observateurs internationaux afin de protéger le peuple palestinien. Dans l'accomplissement de son mandat, la mission ministérielle attend une réaction positive de ses interlocuteurs.

Le Président : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Heinbecker (Canada) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette occasion de prendre la parole ici au cours de ce débat. Depuis le mois de septembre 2000 le monde a observé l'aggravation violente du conflit entre Israéliens et Palestiniens avec incrédulité et consternation ainsi qu'avec une horreur grandissante. Mille personnes ont perdu la vie et plusieurs milliers d'autres sont marquées et mutilées à vie. L'amertume, la suspicion et l'hostilité sont généralisées, là où les perspectives de paix sources d'un optimisme prudent et d'une confiance dans l'avenir avaient cours.

Le processus de paix lancé à Madrid il y a 10 ans est maintenant considéré comme mort par certains. Son état de santé est sans conteste défaillant, et il faudrait user de tous nos efforts pour le revigorer. La cessation immédiate de tout acte de violence, de provocation et de destruction est indispensable. Nous avons observé et déplorons la logique de la violence qui affaiblit peu à peu le camp des partisans de la paix, de la modération et de la bonne volonté et qui arme les tenants de l'extrémisme.

Après 15 mois d'un cycle d'Intifada armée, de terrorisme et de répression violente, la marge de manoeuvre de la modération s'est trouvée considérablement et dangereusement réduite. Pour mettre un terme à la violence, il faut d'abord condamner avec vigueur et sans équivoque le terrorisme et ses tenants. Comme l'a dit mon ministre des affaires étrangères, M. John Manley jeudi, le Canada appuie pleinement le droit d'Israël à la sécurité et comprend le besoin qu'éprouve Israël de se défendre contre les attaques terroristes.

De par leurs agissements criminels, l'usage de la violence aveugle et les attentats-suicides, les terroristes ont ébranlé la conviction que la paix et la sécurité sont possibles, et ils n'ont rien fait qui puissent persuader d'autres de se rallier à leur cause. De fait, nous assistons au contraire ; ils ont affaibli les partisans du processus de paix. Les membres de l'Autorité palestinienne le savent bien. Celle-ci ainsi que tous les Palestiniens doivent maintenant faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à la violence et démanteler les réseaux terroristes. Ce faisant, ils renforceront – au lieu de la diminuer – leur légitimité.

En même temps, le recours à la force et l'absence de toute volonté politique entament la confiance dans la quête de la paix et renforcent les opinions extrémistes. La poursuite des terroristes est tout à fait justifiable. Cependant, le recours excessif à la force et le ciblage des infrastructures en tant que stratégie de vengeance font de nombreuses victimes non seulement parmi les passants innocents non armés, mais vont à l'encontre des qualités de raison, de modération et de bonne volonté, que la quête de la paix exige de manière plus pressante que jamais.

Nous lançons un appel aux deux parties pour qu'elles s'efforcent de mettre en oeuvre rapidement les recommandations du rapport Mitchell. Tant Israël que l'Autorité palestinienne ont accepté ce rapport lors de sa publication en mai dernier. Ce faisant, ils ont reconnu que ce rapport traçait un plan de campagne pour remettre le processus de paix sur la bonne voie. Ceci est tout aussi vrai maintenant en décembre qu'en mai parce que les exigences pour une paix stable sont les mêmes qu'à l'époque.

La poursuite des exactions terroristes et de leurs attaques contre des civils après la publication du rapport Mitchell ont ébranlé le sentiment de confiance. L'objectif à long terme reste le même, et nous,

membres de la communauté internationale, devons faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de persuader le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à reprendre leurs négociations et leur coopération. Des pourparlers de paix exigent des partenaires. Comme l'a dit le Premier ministre M Chrétien jeudi, le Canada continuera de traiter avec l'Autorité palestinienne en tant que représentant légitime du peuple palestinien.

Un mécanisme de surveillance convenu par les deux parties pourrait contribuer à créer le climat de la confiance nécessaire pour faire revenir les parties à la table de négociations et à la longue, les amener à un règlement de paix. La communauté internationale reconnaît le droit des Israéliens de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

La communauté internationale reconnaît aussi la nécessité de la création d'un État palestinien viable, qui pourrait être réalisée par le biais de ces négociations entre Israéliens et Palestiniens, qui de l'avis général ici ce soir, doivent reprendre sans délai. La communauté internationale souhaite ardemment la réalisation de ces deux objectifs et appuie les efforts que l'Organisation des Nations Unies et d'autres déploient pour relancer le processus de paix. Le Canada, comme par le passé, est à la fois désireux et capable d'appuyer les efforts visant au règlement de ce conflit.

Le Président : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de nous avoir fourni cette occasion de participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, en particulier dans les territoires palestiniens occupés. Le débat d'aujourd'hui a lieu après une nouvelle vague de violences, qui continue de nous éloigner de l'objectif d'un Moyen-Orient pacifique et prospère. Nul ne peut rester indifférent face aux événements regrettables et à l'escalade de l'affrontement au Moyen-Orient. La paix ne doit pas nous échapper, ni devenir un but irréalisable pour les Israéliens et les Palestiniens. La communauté internationale, consciente de l'urgence de régler ce problème, a la responsabilité d'aider les deux parties à trouver une solution à ce conflit long et tragique.

Nous exprimons aux familles des victimes ainsi qu'au Gouvernement d'Israël et à l'Autorité

palestinienne, nos plus sincères condoléances pour les pertes en vies humaines et les douleurs infligées à d'innombrables civils.

Le Brésil déplore et condamne vigoureusement les actes terroristes violents commis récemment dans la région, qui ont fait des dizaines de morts et des centaines de blessés. De même, nous déplorons les attaques des forces israéliennes contre des cibles civiles en Cisjordanie, qui font des victimes parmi les civils palestiniens.

En rejetant ces actes et ces mesures, le Gouvernement brésilien réaffirme sa conviction que la violence des deux côtés ne conduit qu'à une dégradation de la situation au Moyen-Orient, aggravant ainsi le niveau dangereux des hostilités et de l'intolérance entre les Israéliens et les Palestiniens. Les actes de violence ne feront avancer la cause d'aucune partie. La seule façon d'aboutir à des résultats durables et mutuellement avantageux est la voie de la négociation, du dialogue constructif et du respect des accords et des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La réconciliation doit se faire par les mécanismes de règlement pacifique des différends, acceptés par la communauté internationale. Le dialogue et les négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne doivent reprendre d'urgence. Il est inutile de souligner que l'Autorité palestinienne est le seul représentant légitime du peuple palestinien.

Le Brésil souligne l'importance de la sécurité de tous les civils au Moyen-Orient, de la protection des droits de l'homme, du respect des valeurs et symboles culturels et religieux, et de la réalisation de progrès, tandis que la coopération se renforce entre les peuples de la région. Il serait extrêmement utile que les parties adoptent la tolérance en tant que principe fondamental de conduite. Dans l'esprit de la déclaration du Groupe de Rio, rendue publique durant la semaine ministérielle de l'Assemblée générale, nous demandons aux parties d'étudier toutes les propositions de nature à conduire à une reprise des négociations de paix et de souscrire aux initiatives de paix de la communauté internationale, notamment en ce qui concerne l'application des recommandations figurant dans le rapport Mitchell.

Le Brésil exhorte à nouveau les parties concernées à tout faire pour arrêter la spirale de la violence. Nous nous associons à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies dans leur détermination à ne pas laisser des actions

extrémistes d'aucune partie empêcher la reprise du processus de paix.

Depuis que la question est placée sous l'égide des Nations Unies, le Brésil a toujours préconisé une solution pacifique au conflit du Moyen-Orient. Dans sa déclaration d'ouverture du débat général, le mois dernier lors de la 44e séance de l'Assemblée générale, le Président Fernando Henrique Cardoso a redit notre attachement à une solution équilibrée et juste de la question de Palestine et souligné ce qui suit :

« Tout comme il a appuyé la création de l'État d'Israël, le Brésil aujourd'hui lance un appel afin que des mesures concrètes soient prises vers la création d'un État palestinien, qui soit démocratique, uni et économiquement viable.

La reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination ainsi que le respect de l'existence d'Israël comme État souverain, libre et sûr, sont essentiels afin de rebâtir l'avenir du Moyen-Orient dans la paix.

C'est une dette morale dont l'ONU est redevable. C'est une tâche que nous ne pouvons pas reporter. »

Tous les peuples de la région ont droit à un environnement de liberté politique, de paix et de stabilité, qui leur permette de consacrer leurs efforts à réaliser la prospérité et le développement socioéconomique. Pour que cela arrive – le message de cette réunion est clair –, il est nécessaire que la tolérance prévale sur la violence et que le dialogue politique et un souhait sincère de réconciliation prévalent sur des attitudes extrémistes.

L'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, est l'instrument essentiel de la communauté internationale en matière de règlement des conflits. Son rôle doit être renforcé dans les moments de crise. Et, à cet égard, nous réaffirmons notre appui à l'action du Secrétaire général et de son représentant au Moyen-Orient sur la question de Palestine. Nous espérons que cette réunion du Conseil de sécurité s'avérera une étape utile dans les efforts visant à instaurer la paix au Moyen-Orient. Nous espérons ainsi qu'à l'avenir, le Conseil pourra exercer pleinement ses responsabilités sur cette question.

Le Président : L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je

l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord exprimer toute ma confiance en votre autorité et votre capacité de diriger avec succès les délibérations du Conseil durant le mois de décembre. Je voudrais également vous remercier d'avoir convoqué cette réunion importante et opportune sur la question de Palestine.

Au cours des derniers jours, le régime israélien, poursuivant sa campagne sanglante et sa politique raciste et agressive, a eu recours à des mesures plus brutales contre le peuple palestinien sans défense. Il a de nouveau réagi de façon excessive et disproportionnée dans les territoires occupés, tuant et blessant des dizaines de civils. Il y a eu une escalade des pratiques inhumaines d'Israël de répression contre le peuple palestinien, au mépris total de toutes les normes humaines établies concernant les civils.

L'assassinat ciblé, par les Israéliens, d'un Palestinien le 23 novembre est à l'origine du récent cycle de violences. Cet acte criminel a été commis à la veille de nouveaux efforts envisagés par des envoyés occidentaux et s'est placé après les déclarations d'un certain nombre de pays occidentaux de nature à créer de nouvelles possibilités de réparer l'injustice flagrante subie par les Palestiniens depuis plusieurs décennies.

Connaissant bien ce type d'action et conscients des réactions éventuelles, les responsables sionistes ont autorisé ces meurtres ciblés en sachant qu'ils perturberaient les nouveaux efforts susceptibles de faire baisser la tension dans la région. Nous pensons que la récente escalade de la violence dans les territoires occupés devrait être vue sous cet angle, et le Gouvernement israélien devrait être tenu pleinement responsable du nouveau cycle de violence.

Il ne doit y avoir aucun doute sur le fait que la campagne menée par Israël de meurtres extrajudiciaires de Palestiniens, sur la base de listes préétablies, constitue une violation flagrante des principes fondamentaux de la justice naturelle et des dispositions du droit international humanitaire. Les actes et propos des dirigeants israéliens ont clairement montré que les exécutions extrajudiciaires font partie de la politique de ce régime. Cette politique équivaut à des actions terroristes organisées d'un gouvernement, et la communauté internationale ne doit pas fermer les yeux

sur ce fait. Il est tout à fait regrettable que les gouvernements qui critiquent les Palestiniens et les jugent responsables de la violence en cours dans la région ignorent les crimes perpétrés par les Israéliens et ne fassent rien pour les arrêter.

L'occupation est à l'origine même du conflit palestinien, ainsi que des tensions et de l'instabilité générales au Moyen-Orient. Les événements choquants survenus au cours des derniers mois montrent encore plus clairement que, tant que la cause principale du conflit ne sera pas éliminée, la crise ne pourra jamais se résorber. Par conséquent, aucun lien quel qu'il soit ne peut être établi entre le terrorisme et le droit du peuple palestinien de résister à l'occupation et à l'agression israéliennes; ce droit est considéré comme un droit légitime reconnu par le droit international et les conventions internationales.

Nous rejetons l'argument selon lequel l'agression israélienne constitue de la légitime défense. Nous rejetons également les politiques d'appui sans réserves à Israël. Pour ce qui est de la véritable intention du régime israélien, il est révélateur que les Israéliens continuent de rejeter l'appel à un gel de toutes les activités de construction de colonies en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

La communauté internationale en général, et le monde islamique en particulier, sont profondément préoccupés par les atrocités commises actuellement par les troupes israéliennes. Il ne fait pas de doute que les actes les plus récents commis par Israël sont susceptibles d'exacerber encore davantage la crise au Moyen-Orient, à moins que la communauté internationale et l'ONU n'interviennent immédiatement afin de mettre un terme à la campagne de brutalité menée par les forces armées israéliennes contre des civils.

Il n'y a pas de doute que l'on s'attend à ce que le Conseil de sécurité, en particulier, agisse de façon appropriée en vue de mettre fin aux violations perpétrées par la puissance occupante et de créer les conditions nécessaires pour que leurs auteurs soient traduits en justice. À plusieurs reprises par le passé, on a demandé au Conseil d'assumer sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en mettant fin aux actes inhumains et agressifs commis par le régime israélien. Malheureusement, toutefois, l'exercice ou la menace d'exercice du droit de veto a jusqu'à maintenant

empêché le Conseil de s'acquitter de sa responsabilité constitutionnelle quant à cette question cruciale, et cette situation a suscité une profonde déception au sein de la communauté internationale. Il ne fait aucun doute que l'inaction du Conseil de sécurité enhardi Israël à faire fi de la volonté de la communauté internationale qui est reflétée, notamment, dans les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale.

Les événements récents ont fait ressortir encore une fois la nécessité d'une intervention internationale, d'une force de protection et d'observation qui serait créée par le Conseil en vue de protéger les civils palestiniens sans défense des atrocités toujours plus graves qu'ils subissent aux mains des Israéliens. Le fait qu'un membre ait opposé son veto en mars dernier à un projet de résolution visant à autoriser la création d'une telle force d'observation des Nations Unies a eu, en fin de compte, un effet négatif sur la situation explosive sur le terrain. La présence d'une telle force sur place aurait pu empêcher d'autres actes de violence et effusions de sang, et aurait pu permettre de sauver de nombreuses vies précieuses.

Le Président : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai demandé la parole en tant que Président en exercice de l'Union européenne. Celle-ci est extrêmement préoccupée par la gravité de la situation au Proche-Orient, et ne manque pas de saisir toute occasion pour tenter de contribuer à la réduction de la violence.

Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont réitéré lundi dernier, de manière très claire les demandes qu'elle ne cesse de formuler aux parties : pour l'Autorité palestinienne, le démantèlement des réseaux terroristes du Hamas et du Jihad islamique, y compris l'arrestation de tous les suspects et le lancement de poursuites judiciaires contre eux, et un appel public en langue arabe à la fin de l'Intifada armée; et pour le Gouvernement israélien, le retrait de ses forces militaires, l'arrêt des exécutions extrajudiciaires, la levée des bouclages et de toutes les restrictions imposées au peuple palestinien, ainsi que le gel des implantations. La mise en oeuvre de ces

engagements appelle une action déterminée à la fois de la part de l'Autorité palestinienne et d'Israël.

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne sont réunis en ce moment à Laeken et se sont penchés hier sur la question qui nous occupe. Ils publieront dans quelques heures une importante déclaration à ce propos.

L'extrême gravité de la situation place chacun devant ses responsabilités. Mettre fin à la violence est un impératif. La paix ne peut être fondée que, d'une part, sur la réaffirmation et la pleine reconnaissance du droit irrévocable d'Israël à vivre en paix et dans la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, et d'autre part, sur l'établissement d'un État palestinien viable, indépendant et démocratique ainsi que la fin de l'occupation des territoires palestiniens.

Pour négocier et pour éradiquer le terrorisme comme pour construire la paix, Israël a besoin d'un partenaire qui ne peut être que l'Autorité palestinienne et son Président élu Yasser Arafat. Les tentatives de les affaiblir ou de les discréditer sont contraires à la paix et sapent leur capacité de lutter contre le terrorisme. Le Gouvernement d'Israël doit mettre fin à toutes ses opérations militaires contre l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien. Ceci vaut aussi pour les opérations dirigées contre les infrastructures palestiniennes.

L'Union européenne réitère son appel à l'Autorité palestinienne à tout mettre en oeuvre pour prévenir les actes de terreur.

La mise en oeuvre sans délai et sans condition du plan Tenet de cessez-le-feu et des recommandations de la Commission Mitchell reste la voie pour la reprise du dialogue politique. L'Union européenne reste convaincue que l'établissement d'un mécanisme impartial de surveillance servirait l'intérêt des parties. Elle est disposée à prendre une part active dans un tel mécanisme.

L'Union européenne attache une grande importance à un programme de relance économique concentré sur la Palestine, comme encouragement à la paix. L'Union européenne poursuivra ses efforts afin que deux États, Israël et la Palestine, puissent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Président : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont

il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Levitte (France) : Chaque jour davantage, le Proche-Orient s'enfonce dans un engrenage tragique de violence, de terrorisme et de destruction, dont sont victimes les populations civiles palestinienne et israélienne.

Face à l'extrême gravité de la situation, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, réunis à Laeken, rendront public dans quelques heures une déclaration qui marquera avec netteté et force la position des 15 États membres.

Le Conseil de sécurité, de son côté, ne pouvait rester silencieux. Au terme de notre débat, il est invité à se prononcer sur un texte qui appelle solennellement les deux parties à mettre un terme à la violence et à reprendre le chemin de la négociation. Le projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer prend en compte les préoccupations de la France – condamnation claire, sans équivoque de tous les actes de terrorisme, en particulier ceux qui visent les civils; condamnation des exécutions extrajudiciaires et de l'usage excessif de la force; appel à la cessation immédiate de tous les actes de violence, provocation et destruction; appel à la mise en oeuvre immédiate et complète des recommandations du rapport Mitchell et, dans ce cadre, encouragement aux acteurs concernés à établir un mécanisme de suivi; appel à la reprise des négociations en vue d'un règlement de paix fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Pour la France, ce règlement doit être fondé sur, d'une part, la réaffirmation et la pleine reconnaissance du droit irrévocable d'Israël à vivre en paix et dans la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, et d'autre part, sur l'établissement d'un État palestinien viable, indépendant et démocratique, et donc, la fin de l'occupation des territoires palestiniens.

Pour négocier ce règlement, pour éradiquer le terrorisme, comme pour construire la paix, Israël a besoin de l'indispensable partenaire qu'est l'Autorité palestinienne. Elle doit donc être préservée. C'est le

dernier point que souligne, à juste titre, le projet de résolution qui nous est soumis.

Parce qu'il trace un chemin clair, le seul possible à vrai dire, et parce qu'il est équilibré, la France votera en faveur de ce texte.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : À ce point critique du processus de paix au Moyen-Orient, alors qu'il n'y a plus aucune confiance, qu'un cycle destructeur de violence dans la région semble parfois échapper à tout contrôle, qu'un règlement politique semble de plus en plus insaisissable, il est plus que jamais nécessaire que la communauté internationale rappelle aux parties les engagements qu'elles avaient pris au début du processus de paix. Ma délégation se félicite donc que ce débat ait lieu aujourd'hui au Conseil.

Ma délégation appuie sans réserves les observations faites par le représentant de la Belgique en sa qualité de Président de l'Union européenne.

L'Irlande considère qu'il existe une voie claire pour revenir au processus de paix : le plan Tenet et la pleine application des recommandations du rapport Mitchell. Nous demandons instamment aux parties de cesser tout acte de violence et toute provocation et de revenir le plus rapidement possible à la voie des négociations sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe « terre contre paix ».

Mes autorités ont étudié avec la plus grande attention le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous nous félicitons des amendements que les coauteurs ont apportés au texte.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, M. Brian Cowen, a condamné en termes très énergiques les actes effroyables de terrorisme commis récemment contre des civils israéliens innocents, ainsi que les actes de représailles qui ont causé la mort de nombreux civils palestiniens innocents. L'Irlande considère que les réseaux terroristes au sein du Hamas et du Jihad islamique doivent être démantelés.

Ma délégation reconnaît que l'impasse actuelle a des causes profondes, non seulement les actes répréhensibles de terrorisme, mais aussi l'utilisation excessive de la force, le recours aux exécutions extrajudiciaires et les attaques menées par Israël contre les institutions de l'Autorité palestinienne, son interlocuteur dans le processus de paix. Il faut compter

également avec l'effet corrosif des implantations israéliennes sur le processus de paix. Cette politique d'implantations a été menée par les gouvernements israéliens successifs.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis exige la cessation immédiate de tous les actes de violence, de provocation et de destruction. Il condamne expressément tous les actes de terrorisme, en particulier ceux qui visent des civils. Le projet de résolution demande également l'application immédiate des recommandations du rapport Mitchell et la reprise des négociations. Il encourage tous les intéressés à mettre en place un mécanisme de suivi pour aider les parties à mettre en oeuvre les recommandations du rapport Mitchell. L'Irlande pense depuis longtemps qu'un tel mécanisme, dans des termes acceptés par les deux parties, permettrait de rétablir la confiance nécessaire pour une reprise en douceur des négociations.

Nous aurions souhaité que le Conseil puisse s'exprimer d'une seule voix sur la question dont nous sommes saisis. Néanmoins, l'Irlande pense que dans l'ensemble, le projet de résolution dont nous sommes saisis mérite notre appui car il exprime la profonde préoccupation du Conseil face à la situation grave qui prévaut aujourd'hui dans la région. C'est pourquoi nous avons l'intention de voter pour ce projet de résolution.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mali.

Le Mali émettra un vote positif sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. Cette décision se fonde sur la conviction que le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer face à la grave situation en Palestine. Cette situation, caractérisée par une violence inouïe, perdure et se dégrade continuellement. Notre Conseil ne peut, ne doit plus garder longtemps le silence. Il doit prendre les mesures nécessaires pour y faire face. De l'avis de ma délégation, le projet de résolution sur lequel nous allons prendre une décision y contribue largement.

D'autre part, je voudrais souligner que le Mali est profondément attaché à la poursuite du processus de paix. Dans cette perspective, nous considérons que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à exercer sa responsabilité permanente en vue d'un règlement juste, durable et global au Moyen-Orient. Dans cet ordre d'idées, ma délégation réitère son plein

appui aux efforts que déploie le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient auprès des parties et des responsables de la région.

Quant au Conseil de sécurité, il doit apporter sa contribution à l'amélioration de la situation actuelle en prenant les mesures qui s'imposent pour aider les deux parties à surmonter la tragédie actuelle et reprendre les négociations en vue de trouver un accord final sur tous les problèmes, sur la base des accords antérieurs et des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Ma délégation regrette que sur un texte que de très nombreuses délégations ont jugé objectif, équilibré et mesuré, le Conseil de sécurité ne soit pas parvenu à un consensus.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/2001/1199.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Colombie, France, Irlande, Jamaïque, Mali, Maurice, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie, Ukraine.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, une voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 2 heures, le samedi 15 décembre.